

# CÉLESTIN LAGACHE (1809-1895)



*Éléments de biographie rassemblés  
par Alain CROSMER  
son arrière-arrière-petit-fils  
avec la collaboration de sa fille Nicole VAN*

**2013**

## SOMMAIRE

<b>Avant-Propos</b> .....	<b>3</b>
<b>Chapitre I : Les ancêtres de Célestin LAGACHE</b> .....	<b>5</b>
<b>Chapitre II : Les frères et sœurs de Célestin LAGACHE</b> .....	<b>7</b>
<b>Chapitre III : Biographie succincte de Célestin LAGACHE</b> .....	<b>9</b>
<b>Chapitre IV : Célestin LAGACHE sténographe</b> .....	<b>15</b>
<b>Chapitre V : Célestin LAGACHE linguiste</b> .....	<b>21</b>
<b>Chapitre VI : Célestin LAGACHE homme politique</b> .....	<b>27</b>
— Célestin LAGACHE maire de Courcelles-Epayelles .....	27
— Célestin LAGACHE député à l'Assemblée constituante de 1848 .....	27
— Célestin LAGACHE membre du Conseil général.....	30
— Célestin LAGACHE sénateur .....	31
<b>Chapitre VII : Célestin LAGACHE décoré</b> .....	<b>35</b>
<b>Chapitre VIII : Obsèques de Célestin LAGACHE 26 et 28 janvier 1895</b> .....	<b>37</b>
— Hommage à Célestin LAGACHE 12 octobre 1986 .....	37
<b>Chapitre IX : En matière de conclusion</b> .....	<b>39</b>

---

**Un arbre généalogique situant Célestin LAGACHE dans le cadre de sa famille se trouve après la page 6.**

**Un ensemble de huit planches de photos concernant Célestin LAGACHE, son épouse, ses deux filles, sa maison de Courcelles-Epayelles et ses ouvrages imprimés se trouve après la fin du chapitre IX (page 40).**

---

**Un ensemble de neuf annexes, séparées les unes des autres par une feuille jaune, se trouve après les planches de photos.**

**Annexe I :** Séance de la Chambre des Députés du 24 février 1848, relevée par Célestin LAGACHE en partie parmi les émeutiers, publiée par le *Moniteur Universel* des 25 et 26 février 1848.

**Annexe II :** Une réunion électorale à Beauvais en 1848 (*in* J. MERMET. 1928, *Échos du vieux temps : chronique du pays d'Oise*).

**Annexe III :** Profession de foi de Célestin LAGACHE dans le cadre de sa candidature de député à l'Assemblée constituante de 1848, adressée aux électeurs de l'Oise le 27 mars 1848.

— Compte-rendu de Célestin LAGACHE à l'issue de son mandat à l'Assemblée constituante, adressé à ses électeurs de l'Oise le 29 avril 1849.

**Annexe IV :** Profession de foi de Célestin LAGACHE dans le cadre de sa candidature de conseiller général du canton de Maignelay (Oise), adressée aux électeurs du canton le 23 juin 1868.

— Lettre de Célestin LAGACHE conseiller général du canton de Maignelay (Oise), en date du 30 septembre 1871, demandant à ses électeurs de voter à nouveau pour lui lors de l'élection du 8 octobre 1871.

**Annexe V :** Discours prononcés par M. Célestin LAGACHE dans les réunions de Beauvais, Clermont, Compiègne et Senlis le 23 novembre et les 7, 8 et 10 décembre 1878.

**Annexe VI :** Céleste LAGACHE, président de la 2<sup>e</sup> commission d'intérêt local au Sénat.

— Annexe n°124. Rapport fait au nom de la 2<sup>e</sup> commission d'intérêt local chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Compiègne (Oise), à emprunter une somme de 1,100,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

— Annexe n°129. Rapport fait au nom de la 2<sup>e</sup> commission d'intérêt local chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Granville (Manche) à emprunter une somme de 1,400,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

**Annexe VII :** Exemples des très nombreux scrutins qui faisaient partie de l'activité des sénateurs et qui ne devaient pas passionner Célestin LAGACHE.

**Annexe VIII :** Obsèques de M. Célestin LAGACHE à Courcelles-Epayelles le 28 janvier 1895.

Discours prononcés à cette occasion par MM. :

- RENDU, conseiller général.
- DESMAREST, adjoint de M. LAGACHE à la mairie de Courcelles-Epayelles.
- LEFEBVRE, au nom de l'Association des anciens élèves du collège de Montdidier.
- RIGAUT, doyen d'âge des maires du canton de Maignelay, maire de Ployron.
- CABOCHE, ancien instituteur de Tricot.

Discours n'ayant pu être prononcés sur la tombe par leurs auteurs à cause du retard dans la marche des trains occasionné par la neige, ayant été imprimés postérieurement et dus à MM. :

- CHOVET, sénateur.
- HAINSELIN, député.
- SCHMIDT, sous-préfet.

**Annexe IX :** La maison de Célestin LAGACHE à Courcelles-Epayelles en septembre 2003.

## AVANT-PROPOS

Au plan national, Célestin LAGACHE (1809-1895), ancien maire de Courcelles-Epayelles, député à l'Assemblée constituante de 1848, ancien vice-président du Conseil général de l'Oise et sénateur de 1879 à 1888, est maintenant bien oublié. Son souvenir n'est plus guère présent que dans les services de l'Assemblée nationale et du Sénat qui traitent de la publicité des débats parlementaires, où le rôle essentiel joué par Célestin LAGACHE, au XIX<sup>ème</sup> siècle, pour l'établissement des comptes rendus *in extenso* des séances de ces deux organismes demeure encore.

La maison que Célestin LAGACHE avait fait construire vers 1840 dans sa commune, ou plus exactement ce que la guerre de 1914-1918 en a laissé et qui a pu être remis en état, est actuellement en cours de transformation pour devenir la future mairie de Courcelles-Epayelles.

Ceci est dû à la générosité du dernier propriétaire de cette maison, M. Bernard DE SAINT LOUP qui, plutôt que de la voir disparaître sous la pioche d'un promoteur immobilier, considérant les souvenirs qui y sont attachés, en a fait don à la commune ainsi que 15 ares de terrain l'entourant et devant permettre de l'intégrer, au mieux, dans le paysage.

Cette générosité est suffisamment exceptionnelle pour que nous ayons grand plaisir à la citer ici et ce d'autant plus que la rédaction des pages qui suivent en découle directement. En effet, il a semblé à M. Jean-Louis HENNON, maire actuel de Courcelles-Epayelles, que l'installation de la mairie dans l'ancienne maison de Célestin LAGACHE devait être l'occasion de rappeler, par une courte biographie, quelle avait été la vie de ce dernier.

M. Bernard DE SAINT LOUP, qui possède encore le reste du parc de la maison, souhaiterait que l'ensemble de la propriété puisse être conservée et, pour cela, que la commune puisse lui acheter le reste du parc. Cette dernière est bien d'accord, sous réserve que les fonds voulus puissent être trouvés ! Espérons que cela sera possible.

On peut rappeler ici que la grande place qui se trouve, de l'autre côté de la rue, en face de la maison de Célestin LAGACHE, est un don fait par ce dernier à la commune, alors qu'il en était le maire. Nul doute que, s'il pouvait voir maintenant sa maison devenir mairie, il en serait enchanté.

## I. - LES ANCÊTRES DE CÉLESTIN LAGACHE

Les LAGACHE, dont descendait Célestin, appartenaient à une vieille famille de l'Oise de la région de Méry<sup>1</sup>. La première trace que nous ayons d'elle, d'après les archives dont nous disposons, date de 1619, avec la naissance d'un Simon LAGACHE à Méry qui a épousé, a une date qui ne nous est pas connue, une Marguerite ROUSSELLE, également née à Méry en 1626.

Ce couple a eu au moins huit enfants comprenant quatre fils et quatre filles sur lesquels nous ne savons que peu de choses, et même presque rien, sur leurs descendance (voir l'arbre généalogique joint), à l'exception de celle du fils dénommé Simon comme son père, si ce n'est qu'étant né le 7 mai 1669 son père avait 50 ans lors de sa naissance (il est vrai que ce père avait 75 ans lorsqu'il est décédé).

Ce fils Simon est celui dont descend Célestin LAGACHE. Il a épousé, le 24 novembre 1694, à Méry, Marie JOSSELIN et est décédé le 23 octobre 1710, à 41 ans, toujours à Méry. Il a eu au moins huit enfants, six fils et deux filles, tous nés à Méry. Cinq des six garçons se sont mariés et ont tous eu une descendance nombreuse. Le premier de ces enfants a été le fils nommé Simon. Il était, comme son père, laboureur à Méry, s'est marié deux fois et a eu quatorze enfants. Michel, né le 19 novembre 1708, est le cinquième des six garçons. Il s'est marié deux fois et a eu au moins dix enfants. Il est le seul des enfants dont nous connaissons, au moins en grande partie, la descendance.

De ce Michel, nous savons qu'il a été "laboureur", "cabaretier" et "receveur", qu'il a épousé en seconde noces Marie LIENARD le 16 février 1733 à Courcelles-Epayelles, qu'il a eu avec elle au moins neuf enfants, cinq fils et quatre filles, qu'il est décédé à 52 ans.

Ce qui est remarquable est qu'il a été le premier LAGACHE, autant que nous le sachions, qui a quitté Méry et est venu s'établir à Courcelles-Epayelles. Il est fort possible que cette migration s'explique par son mariage, mais nous n'en avons pas la preuve. La famille paternelle de Marie LIENARD était originaire de Rollet (à 4 kms environ au nord de Courcelles-Epayelles) et sa branche maternelle de Courcelles-Epayelles. Les parents de Marie se sont installés à Méry entre 1711 et 1713. On remarquera toutefois que le couple Michel LAGACHE-Marie LIENARD a été installé, dès son mariage, à Courcelles-Epayelles comme le montrent les naissances des enfants.

On notera aussi que, par la suite, aucun descendant de cette branche LAGACHE ne retournera à Méry.

On notera enfin que les positions de "laboureur" et de "receveur" de Michel LAGACHE indiquent une élévation indéniable dans la hiérarchie sociale.

L'aîné des enfants de Michel, nommé Jean-Baptiste, est né le 4 janvier 1734 à Courcelles-Epayelles. Il épouse le 14 novembre 1764, à Courcelles-Epayelles, Marie Anne BARBIER, née à Courcelles-Epayelles le 7 février 1733. Le couple aura cinq enfants, quatre garçons et une fille. L'aîné des garçons décédera à sept mois et le dernier à 22 mois. La fille, Marie Anne Constance, épousera un DEMOUY d'où le cousinage qui s'établira entre les familles LAGACHE et DEMOUY. L'aîné des garçons, Jean François Roch, épousera Marie Louise DESMARET à Nointel (à 21 kms au sud sud-ouest de Méry) d'où elle est originaire, s'établira comme cultivateur à Neufvy-sur-Aronde (à 6 kms au sud de Méry), puis on le retrouvera maire de Nointel.

L'autre fils de Jean-Baptiste, Claude Joseph, né le 14 avril 1770 à Courcelles-Epayelles, épousera à Courcelles-Epayelles, le 17 juin 1806, Marie Honorine TAILLEUR de Wacquemoulin (à 4,5 kms de Méry). Le couple aura, de 1807 à 1829, 14 enfants, huit filles et

---

<sup>1</sup>Devenu Méry-la-Bataille après la guerre de 1914-1918 se trouve à une quarantaine de kilomètres dans l'Est Nord-Est de Beauvais et à une vingtaine de kilomètres dans le Nord Nord-Ouest de Compiègne.

six garçons. Deux des filles et un des garçons décéderont en bas âge. Claude Joseph se déclarera "propriétaire cultivateur". Il semble avoir fort bien mené ses affaires et fait face à ses nombreux enfants sans trop de difficultés.

Lorsqu'il décédera le 16 février 1846, il léguera une maison à Courcelles-Epayelles et 66 hectares de terre répartis en 129 parcelles et situés, par ordre d'importance, dans les terroirs de Neufvy, Courcelles-Epayelles, Méry, Cuvilly, Lataule, Wacquemoulin, Orvillers, Sorel, Coivrel, Bailleul-le-Soc, Mortemer, Rollot, Belloy, Ressons-sur-Matz, Laneuvilleroy, et évalués à 214.000 francs. À cela s'ajoutait une masse mobilière de 65.000 francs. Soit au total 279.000 francs (cette somme correspond à un peu moins d'un million d'euros en 2013).

Claude Joseph, qui semble avoir été vers la fin de sa vie plus propriétaire que cultivateur, aura été le dernier de cette branche LAGACHE à vivre de l'exploitation de la terre. Aucun de ses onze enfants survivants ne fera comme lui. Il est même étonnant, nous semble-t-il, de voir la manière dont la famille a évolué en l'espace d'une génération.

## II. LES FRÈRES ET SŒURS DE CÉLESTIN LAGACHE

Si nous passons rapidement en revue les enfants survivants de Claude Joseph, frères et sœurs de Célestin, nous voyons que :

— **Josèphe Honorine Virginie (1807-?)** a épousé en 1825 André TAVIEL DE MASTAING propriétaire, dont le père, officier d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, est décédé dans son château de Dompierre (à 8 kms de Courcelles-Epayelles). Parmi les témoins se trouvait le cousin baron TAVIEL, lieutenant général des armées du Roi, ancien inspecteur général d'artillerie, grand officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis. L'époux de Joséphine sera maire de Domfront.

— **Candide Anastasie (1811-?)** a épousé en 1830 Antoine GAMOT (1800-1890) pharmacien à Gournay-sur-Aronde (à 9 kms de Courcelles-Epayelles).

— **Claire Fortunée (1813-1875)** est demeurée célibataire. Très croyante, elle a créé à Beauvais une école pour, croyons-nous, des enfants en difficulté. Cette école, qu'elle n'a pu gérer seule, sera reprise par des religieuses. Fortunée se retirera à Courcelles et sera accueillie dans la maison de Célestin.

— **Artémise (1814-?)** a épousé en 1833 Marie Adolphe CANDELOT (1808-1890) quincaillier à Pont-Sainte-Maxence (à 30 kms de Courcelles-Epayelles). Après avoir eu deux filles, Artémise a subitement disparu de la famille et nous ne savons plus rien d'elle. Il semblerait qu'elle ait abandonné sa famille qui, depuis, ne l'a plus jamais mentionnée.

— **Bénigne Cœur de Roi (1817-1852)** a épousé Marie Louise BULLOT (1827-?) en 1847 et s'est établi notaire à Maignelay-Montigny la même année. Il est décédé en 1852 à 35 ans.

— **Rose Eliza (1818-1903)** a épousé en 1846 Pierre Antoine DELIGNY (1815-?) négociant. Nous ne savons pas quel négoce il pratiquait. La famille DELIGNY est celle, autant que nous le sachions, qui a créé les fameux Bains DELIGNY qui ont existé en bordure de Seine, près de l'Assemblée nationale, jusqu'à ces dernières années.

— **Bon-Eure Serve Dieu (1820-1881)** est demeuré célibataire et semble avoir été quelqu'un de particulièrement attachant et sympathique. Bachelier et licencié en droit, il a fait une carrière de sténographe, comme son frère Célestin dont il a toujours été très proche et qu'il a remplacé comme directeur du service sténographique de l'Assemblée nationale lorsque celui-ci a été élu sénateur. Il est décédé à 61 ans, alors qu'il était encore en pleine activité. Nous ignorons la cause de son décès.

— **Blanche Esther Irène (1822-1892)** a épousé en 1849 Paul Alfred DE LA TOUR (1816-1891), employé à la Direction des Contributions indirectes de Nantes. Paul Alfred était né à Sempigny (tout près de Noyon) donc pas très loin de Courcelles. Comment lui et Blanche se sont-ils connus ? Nous ne le savons pas. Nous en savons très peu sur ce couple car il a dû se déplacer en fonction des affectations du mari. Tous deux sont décédés à Saint-Germain-en-Laye où ils avaient dû se retirer.

— **Joseph Alcime Odon (1826-1862)** est demeuré célibataire. Bachelier, puis licencié es-lettres, il s'est consacré à l'enseignement et a occupé divers postes. Il a été affecté au collège de Vitry-le-François en août 1858 pour enseigner la philosophie. Le 3 octobre 1862, malade, il a demandé sa mise en congé pour un an et est venu chez son frère Célestin, à Courcelles-Epayelles. Il y est décédé le 26 décembre de la même année, âgé de 36 ans. Il est vraisemblable qu'il est mort de la tuberculose.

— **Ludovic, Irma (1829-1849)** est demeuré célibataire. Décédé à 20 ans, vraisemblablement, lui aussi, à cause de la tuberculose qui faisait des ravages à cette époque. Il était alors élève de l'École des Chartes.

On remarquera que les cinq derniers enfants de Claude Joseph LAGACHE, nés entre les mois de septembre 1824 et novembre 1829, n'ont pas eu de chance : trois sont décédés vers un an d'âge (Clémence, Iphigénie et Paul), tandis qu'un quatrième décédait à 20 ans (Ludovic) et le cinquième (Joseph) à 36 ans.



### III. BIOGRAPHIE SUCCINCTE DE CÉLESTIN LAGACHE

Célestin LAGACHE est né le 29 août 1809 à Courcelles-Epayelles. Il était le second enfant de Claude Joseph LAGACHE (1770-1846) et de son épouse Marie Honorine née TAILLEUR (1790-1842), mariés le 17 juin 1806 et appartenant, tous deux, à des familles de cultivateurs de Courcelles-Epayelles.

Il semble que, tôt, le jeune garçon se montra très éveillé. Il fut scolarisé à partir de 1819 au collège de Montdidier, se trouvant à une dizaine de kilomètres de Courcelles-Epayelles, et y laissa auprès de ses contemporains le souvenir d'un brillant élève, particulièrement attiré par les lettres. Encore jeune, il traduisit en vers français une grande partie de l'œuvre de Virgile<sup>2</sup>. On a aussi écrit qu'il "puisa dans la lecture d'Horace la sérénité philosophique qui a été comme la marque de son existence".<sup>3</sup>

Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, Célestin LAGACHE découvrit, très jeune, alors qu'il était encore élève au collège de Montdidier, la sténographie qui occupa une grande partie de sa vie. Nous traiterons ce sujet en détail dans un autre chapitre.

Engagé à 20 ans par le journal "*Le Moniteur*" en tant que sténographe, il vécut alors à Paris. Nous sommes très peu renseignés sur la vie qu'il y mena en dehors de ses occupations de sténographe qui devaient lui prendre une grande partie de son temps car, comme nous le verrons, il a eu une carrière fulgurante dans le cadre de la sténographie parlementaire. À plusieurs reprises, nous avons trouvé, le concernant, une mention à son excellente connaissance du droit administratif. A-t-il acquis cette connaissance en suivant, comme devait le faire son frère Bon-Eure plus tard, des cours de droit à Paris ? C'est vraisemblable, mais nous n'en avons pas de preuve.

Sur la seule photo que nous ayons de lui jeune, il fait très dandy avec ses cheveux longs, plus ou moins bouclés, sa moustache, son collier de barbe et sa tenue très mode qui devait un peu détoner dans le milieu rural d'où il provenait.

Il ne fut pas pressé de fonder une famille. Il avait 34 ans lors de son mariage, en octobre 1843.

Sa dot consistait alors en :

1°) ses habits, linge et bijoux et sa bibliothèque (qui déjà à cette époque devait être importante). Le tout évalué à 2.500 francs.

2°) la nue-propriété d'une rente de 500 francs à 5% sur l'État dont il devait avoir la pleine propriété au décès de M<sup>me</sup> Veuve DUTAILLY<sup>4</sup> qui en possédait l'usufruit dont il était cessionnaire.

3°) quatre hectares soixante ares et dix centiares de terre labourable situés sur le territoire de Courcelles-Epayelles, donation de ses père et mère.

4°) la moitié indivise d'une maison sise à Paris, rue Monsieur le Prince n°29. Maison à laquelle était attachée une rente annuelle et viagère de 1.500 francs sur la tête du fils de la venderesse de la maison, rente dont le futur époux réglait la moitié.

5°) la propriété, pour moitié, du brevet d'invention d'une scie rotative dont le procédé était mis en exploitation, à Paris, dans des ateliers situés 126 rue du faubourg Saint-Martin.

<sup>2</sup> Mon grand-père Paul Gresland, petit-fils de Célestin Lagache, se souvenait de cette traduction qui a disparu, m'a-t-il dit, lors d'un déménagement (A.C.).

<sup>3</sup> Discours de M. H. Lefebvre lors des obsèques de Célestin Lagache.

<sup>4</sup> Les Dutailly, famille de Courcelles-Epayelles, s'étaient alliés aux Lagache lorsque Lucien Dutailly (1736-1769), maître berger, avait épousé en 1759 Marie Jeanne Lagache, fille d'Antoine Lagache né en 1706. Durant les 10 ans de leur vie de couple, le ménage avait eu trois filles et deux garçons dont nous ignorons la descendance.

6°) l'intérêt à titre de commanditaire dans l'exploitation du dit établissement de scie rotative dans lequel il avait versé un capital de 12.100 francs, indépendamment des sommes par lui déboursées pour l'acquisition de sa moitié dans la propriété du brevet d'invention.

Cette dot était grevée d'un important passif :

1°) une somme de 10.000 francs due à son père.

2°) une autre somme de 1.800 francs due à Maître CUGNIÈRE notaire.

Ces deux sommes faisant partie du capital sus-énoncé, versé à l'établissement de la scie rotative.

3°) la moitié de la rente viagère de 1.500 francs due au fils de la venderesse de la maison de la rue Monsieur le Prince.

Si on ajoute que la scie rotative n'a jamais pu être utilisée et que tous les fonds versés dans cette affaire ont été perdus, on conviendra que Célestin LAGACHE n'était pas un "très beau parti". Il faut toutefois rappeler que son emploi de sténographe était assuré et plutôt bien payé, les sténographes à l'époque étant rares.

La future épouse, Antoinette Adèle Céleste DUQUESNEL, avait 15 ans de moins que lui et appartenait à une vieille famille de cultivateurs de Méry. Son père, Antoine DUQUESNEL, et l'un de ses oncles, François Martial DUQUESNEL, s'étaient distingués en quittant l'Oise et venant s'établir à Paris où ils avaient développé un commerce de "nouveautés" et s'étaient livrés aussi à divers négoce, le tout leur ayant apporté une solide aisance. La famille de sa mère était de Compiègne avec de nombreux "propriétaires" ; son père était percepteur des contributions directes et municipales de la ville.

Sa dot se composait de :

1°) un trousseau d'une valeur de 4.000 francs.

2°) un piano estimé à 1.000 francs.

3°) un apport de 7.000 francs en deniers comptants.

4°) une rente annuelle perpétuelle de 4.000 francs au capital de 80.000 francs.

Ajoutons, pour la petite histoire, que Célestin prenait soin de faire préciser, par ailleurs, que, si c'était lui qui survivait, il reprendrait à titre de supplément de préciput sa chère bibliothèque.

D'après mon grand-père qui l'a bien connue, Céleste, l'épouse de Célestin, fort jolie, était le type de la personne gaie et sans souci, friande d'anecdotes amusantes et sujette aux accès de fou rire. Il semble que Célestin fut très épris d'elle et que tous deux formèrent un ménage très uni.

Deux filles naquirent de cette union, la première, Jehanne, le 20 décembre 1844 à Paris et la seconde, Marguerite, mon arrière-grand-mère, le 11 juillet 1849, également à Paris.

En 1838, Célestin habitait 9 rue de la Sorbonne et en 1843, lorsqu'il s'est marié, 26 rue Ferou. Par la suite, lorsqu'il devint responsable des comptes rendus *in extenso* parlementaires, il fut logé d'autorité au Palais Bourbon<sup>5</sup>, avec sa famille, dans la cour en face de l'hôtel de Lassay, demeure du Président de l'Assemblée. Lorsque cette dernière se trouva exilée à Versailles après la guerre de 1870 et jusqu'en 1879, il habita là où elle se trouvait. Ceci afin de pouvoir signer en temps voulu, tard dans la nuit, le "bon à tirer" pour l'imprimeur. Nous savons qu'il a habité également le boulevard Raspail (nommé alors d'Enfer) et que, vers la fin de sa vie, il occupa un appartement de l'immeuble qui venait d'être construit au 3 rue Chomel et qui se trouvait tout près de son précédent logement du boulevard Raspail.

Célestin qui est demeuré, toute sa vie, très attaché à Courcelles-Epayelles y a toujours eu un logement. D'après ce que nous savons, il a fait construire, au moment de son mariage, sur un terrain qui lui avait été donné par ses parents en 1838, la partie centrale, modeste, de la

<sup>5</sup> Son adresse postale était alors 128 rue de l'Université.

demeure qui devient maintenant la nouvelle mairie de Courcelles-Epayelles. Par la suite, son épouse la fit agrandir toutes les fois qu'elle avait quelques ressources, construisant des annexes successivement sur presque toutes les faces, si bien que la famille la plaisantait sur "son château aux 36.000 bosses". En fait l'agrandissement de la maison se justifiait d'autant plus que Fortunée LAGACHE, sœur de Célestin, demeurée célibataire et décédée en 1875, ainsi que Bon-Eure LAGACHE, frère de Célestin, demeuré lui aussi célibataire et décédé en 1881, s'installèrent tous deux chez Célestin et ce jusqu'à leur mort.

Cette maison a miraculeusement traversé la guerre de 1914-1918, malgré les combats qui se sont déroulés à Courcelles-Epayelles et qui ont détruit une grande partie du village. Elle a toutefois été très abîmée, perdant ce que l'on pourrait appeler son aile droite et subissant de nombreux dégâts plus ou moins importants. Jusqu'à sa récente remise en état, elle avait conservé les traces des nombreux obus qui l'avaient atteinte (Voir annexe IX).

Célestin ne fut pas un homme d'argent. Il ne semble pas avoir eu le sens des affaires et les quelques placements qu'il a tentés n'ont guère été heureux. Il avait manifestement des goûts simples et s'est satisfait de l'aisance que lui ont procuré son traitement de sténographe jusqu'en 1848 puis de 1861 à 1879, ses émoluments de député d'avril 1848 à mai 1849 et ceux de sénateur de 1879 à 1887. À compter du 6 janvier 1879, il toucha sa retraite de chef du service sténographique.

On peut rappeler ici qu'en tant que sténographe, son traitement annuel fut de 4.000 à 5.000 francs avant le Second Empire et que lorsqu'il fut rappelé en 1861, il toucha à nouveau 5.000 francs, puis 5.500 en 1863, 6.000 puis 7.000 en 1866, 8.000 en 1872, 9.000 en 1875, 10.000 en 1877 et 11.000 en 1878. À compter du 6 janvier 1879, mis à la retraite, il ne toucha plus que 3.005 francs, tandis qu'après son décès, Céleste, son épouse, eut une pension de réversion de 1.502 francs. Lorsqu'il fut député puis sénateur ses émoluments annuels furent de 9.000 francs.

Il convient toutefois de rappeler que Célestin hérita de ses parents, en 1847, d'une somme d'environ 6.000 francs et de terres d'une valeur de 19.000 francs, tandis que son épouse hérita d'environ 200.000 francs lors des décès de son père en 1853 et de sa mère en 1861. C'est ainsi que, lors des mariages de leurs deux filles, Jehanne en 1860 et Marguerite en 1869, Célestin et Céleste purent donner, à chacune, un dot de 100.000 francs, somme importante pour l'époque.

Une question à laquelle nous ne savons pas répondre de manière précise est : comment Célestin s'occupait-il de mai 1849, alors qu'il ne fut pas réélu député et anti-napoléonien décida de prendre sa retraite de sténographe parlementaire, jusqu'au début de 1861, alors qu'il fut réintégré dans le service sténographique ?

Nous savons qu'après le coup d'État de décembre 1851, Célestin, refusant de prêter serment à l'Empereur, démissionna de tous ses mandats politiques, y compris de celui de maire de Courcelles-Epayelles. Nous avons une quinzaine de lettres écrites par sa famille (surtout Bon-Eure) à Célestin durant la période évoquée ici, mais elles n'apportent guère de renseignements précis à la question que nous nous posons. Il semble que Célestin résida alors plus souvent à Courcelles-Epayelles et à Beauvais (chez les PILLON) qu'avant, mais qu'il continua d'aller souvent à Paris et de se tenir au courant de ce qui se passait au Corps législatif et ce d'autant plus que, rappelons-le, son frère Bon-Eure faisait partie du groupe des quatre sténographes qui avaient été maintenus en activité (avec un salaire annuel qui avait été ramené brutalement à 2.400 francs !). Il est patent qu'alors Célestin est resté très présent auprès de ses anciens collègues, tout en revenant à ses chers auteurs<sup>6</sup>. Il semble aussi que Célestin mit à profit

<sup>6</sup> Son frère Joseph lui écrit le 2 janvier 1856 : "Tu as repris sans doute ta traduction de Virgile et tu en es aux jeux du cinquième chant. Si c'est un jeu pour toi tu es bien heureux. Il me semble qu'il y a là bien des difficultés."

la période de calme qu'il traversait pour faire connaître son expérience de sténographe à l'étranger, vraisemblablement plus par des correspondances que par des conférences, mais aussi en participant à des congrès. Une lettre de Bon-Eure à son frère, en date du 19 juillet 1860, y fait allusion. On y lit : *"Je regrette que tu te sois laissé fourrer dans un comité. C'est là que tu attraperas le plus de travail"*. D'après le reste de la lettre il s'agit, sans équivoque, d'une réunion sur la sténographie. Par ailleurs, Célestin a certainement continué à s'intéresser à la vie locale et, en particulier, aux instituteurs dont il est toujours demeuré proche. Enfin n'oublions pas que la linguistique faisait partie également de ses préoccupations, comme nous le verrons dans un autre chapitre. Quant aux moyens de subsistance, il a dû pouvoir les trouver avec le capital évoqué ci-dessus.

Très tôt Célestin, par son caractère posé et l'attention qu'il portait aux autres, fut amené à jouer, dans une certaine mesure, un rôle de sage. En particulier au plan familial, sa mère étant décédée en 1842 et son père en 1846, il a été amené à jouer, après le décès de ce dernier, alors qu'il avait 37 ans, le chef de famille vis-à-vis de plusieurs de ses frères et sœurs. Très tôt également, il s'intéressa à la vie publique, que ce soit au niveau de son village comme conseiller municipal puis maire, au niveau régional comme membre du conseil général de l'Oise puis vice-président, au plan national comme député en 1848-1849 et sénateur en 1879-1888. Nous reviendrons en détail sur ces divers points dans le chapitre que nous consacrons à sa vie politique.

Mon grand-père GRESLAND, qui a bien connu ses grands-parents LAGACHE lors de leur vieillesse a écrit à leur sujet : *"Moi qui ai vu le début de la vie intense du XX<sup>ème</sup> siècle, la vie agitée, trépidante de ce siècle de la vitesse, j'ai gardé d'eux et de leur maison de Courcelles un souvenir attendri : ils représentent pour moi tout le bon vieux temps, toute une époque calme à jamais disparue. Bien des images de mes grands-parents LAGACHE sont restées gravées dans ma mémoire, parmi lesquelles la plus typique sans doute est celle des déplacements qu'ils faisaient de leur maison de Courcelles à celle de leur fille aînée PILLON à Roye-sur-Matz, au cours de séjours que j'ai faits chez eux pendant mon enfance entre 1882 et 1890. C'était un petit voyage qui prendrait aujourd'hui un quart d'heure en automobile et qui durait alors plus d'une heure et demie au petit trot d'un vieux cheval tranquille. Mes grands-parents s'installaient lentement au fond de leur vieux coupé. Ils étaient un peu corpulents l'un et l'autre et se laissaient bercer et engourdir par le mouvement de la voiture sans cependant s'assoupir complètement car je me souviens que mon grand-père, d'un geste presque automatique, rendait le salut de tous les paysans qu'on rencontrait sur la route, en touchant le bord de son chapeau de feutre noir (melon). Parfois il évoquait pour moi de vieux souvenirs dans ce style impeccable et archaïque qui nous amusait "Un jour que Monsieur Victor HUGO et Monsieur de LAMARTINE me faisaient l'honneur de causer avec moi....". Il avait connu presque tous les hommes politiques de 1840 à 1890 et vu bien des événements, cependant il ne me racontait guère d'épisodes bien sensationnels. Il me disait qu'il se souvenait très bien que pendant l'invasion de 1815, de grands cosaques à longue barbe logeaient chez ses parents et le faisaient sauter sur leurs genoux. Et, moi, assis sur le strapontin, je regardais défilier le paysage tranquille de la Picardie de cette époque avec ses nombreux moulins à vent dont les ailes tournaient lentement.*

*Quand je retrouve chez quelques-uns de mes enfants des tendances à une sereine philosophie, ou à une lenteur un peu nonchalante, je pense que c'est un héritage de mes grands parents LAGACHE.*

*À la fin de sa vie, mon grand-père avait les yeux fixés sur ses livres qu'il lisait jusqu'à une heure du matin avec bonhomie et placidité<sup>7</sup>, choyé par sa femme, soigné par la vieille bonne qui faisait presque partie de la famille et qui, entrée à son service à treize ans, le quitta à 73 ans environ avec une petite fortune. Aux repas il était toujours affable, mais à la fin de ses jours passablement distrait. Quand on lui offrait un plat, il paraissait sortir d'un songe et demandait tranquillement à sa femme "Céleste, dois-je reprendre de ce mets ? et si on lui avait passé un plat un peu chaud, il s'écriait avec un grand calme : Céleste ! C'est une trahison ! "*

En 1892, Célestin LAGACHE se démit de toutes les fonctions officielles qu'il avait encore, à l'exception de celle de maire qu'il conserva jusqu'à son décès.

Il s'est éteint le 24 janvier 1895, dans le petit appartement de la rue Chomel, à Paris, que, durant ses dernières années, il occupait l'hiver. Il est enterré dans la tombe de la famille LAGACHE se trouvant dans l'enclos de l'église de Courcelles-Epayelles.

Son épouse Céleste continua à habiter leur maison de Courcelles-Epayelles jusqu'à son décès le 11 septembre 1903 et est enterrée à côté de son époux.

La maison fut ensuite vendue par leurs deux filles, seules héritières.

---

<sup>7</sup> Sa bibliothèque a été importante et il se payait le luxe de faire relier ses livres. Elle a été dispersée lors des divers héritages. Je possède son "Vauvenargues" et l'un de ses "Virgile". Je suis inconsolable de n'avoir pu récupérer son "Littré" qu'il avait annoté, relevant les nombreuses erreurs qu'il y avait relevées. Lui aussi a disparu lors d'un déménagement (A.C.).

## IV. CÉLESTIN LAGACHE STÉNOGRAPHE

C'est durant les années passées au collège de Montdidier que Célestin LAGACHE découvrit, dans un livre<sup>8</sup>, les premières recherches concernant l'art d'écrire aussi vite qu'on parle qui, avant d'être appelé Sténographie, se nomma Tachygraphie, Notographie, Okygraphie, Tachotographie, etc .

Ces recherches le passionnèrent et, à 18 ans, il composa une méthode dérivée de celle qui lui avait fait découvrir cet art et la publia en 1829, à Amiens, à l'imprimerie MACHARD, certainement à compte d'auteur avec l'aide de son père. Nous en publions ici la page de titre.

Cette publication était dédiée "À son Père, en témoignage de respect, de reconnaissance et de piété filiale". Publiée en in-8°, elle comprend une préface de 14 pages, numérotées de I à XIV et un texte de 67 pages accompagné de 5 planches.

Elle n'est plus disponible à la bibliothèque nationale, perdue vraisemblablement lors d'un déménagement, et ne se trouve pas à la bibliothèque du Sénat, mais existe à la bibliothèque de l'Assemblée nationale ainsi qu'à la bibliothèque Sainte Geneviève à Paris. Nous l'avons trouvée, après de longues recherches, chez un libraire allemand.

Cet ouvrage décida vraisemblablement de la carrière de Célestin, car il dut lui servir d'excellente introduction lorsqu'il se présenta, en 1829, au directeur du *Moniteur Universel*, journal qui était alors chargé des comptes rendus des débats à la Chambre des députés et à la Chambre des Pairs.

La sténographie, à cette époque, en était encore à ses débuts et les techniques de travail étaient encore en gestation. Il semble que Célestin LAGACHE se fit rapidement remarquer par son sens de l'organisation et, dès 1835, il fut chargé avec un certain nombre de collaborateurs des comptes rendus des débats de la Chambre des députés. Par ailleurs, en 1837, il fit embaucher son frère Bon-Eure, qui avait 11 ans de moins que lui et qu'il avait formé.

Ce n'est qu'en 1848, et paraît-il sur l'initiative de Célestin LAGACHE, que le service sténographique cessa de dépendre d'une entreprise privée et devint une annexe de l'administration de la Chambre des députés, tandis que son fonctionnement était établi suivant des normes qui ont perduré, au moins pour l'essentiel, jusqu'en 2004<sup>9</sup>.

Nous les rappelons très succinctement ici.<sup>10</sup>

Le but du travail était de restituer les paroles prononcées par les membres des deux Chambres d'une façon qui soit fidèle et exhaustive.

Au début des assemblées parlementaires, les orateurs, encore peu habitués, montaient à la tribune avec un discours écrit qu'ils se contentaient de lire. Très vite, beaucoup d'entre eux prirent l'habitude de s'exprimer en développant de simples notes. Par ailleurs, l'habitude des interventions, lors des discours, se développa. Ceci transforma, on le comprend aisément,

---

<sup>8</sup> Conen de Prépéan Louis-Félix, *Sténographie exacte où l'art d'écrire aussi vite qu'on parle*. Paris, Imprimerie Dondy-Dupré, 1813.

<sup>9</sup> Il convient de rappeler ici qu'un autre sténographe, Hippolyte Prévost (1808-1873), également brillant, œuvra avec, ou plutôt en compétition avec Célestin Lagache, à l'évolution du service sténographique des Chambres. Il s'occupa plus particulièrement de la Chambre des Pairs.

<sup>10</sup> Ceux qui souhaiteront disposer d'un Historique détaillé de la sténographie parlementaire pourront consulter les pages 398-414 de l'ouvrage remarquable d'Albert Navarre "*Histoire générale de la Sténographie et de l'Écriture à travers les âges*" et "*Les souvenirs d'un sténographe*" de Célestin Lagache publiés, le premier en 1909 et le second en 1902, par l'Institut sténographique de France. Il conviendra de lire, en outre, le gros travail de Hugo Coniez "*Écrire la démocratie. De la publicité des débats parlementaires*" dont une édition augmentée a été publiée par L'Harmattan en 2012, ainsi que l'article de Delphine Gardey, "*Scriptes de la démocratie : les sténographes et rédacteurs des débats (1848-2005)*" paru en 2010 chez Elsevier Masson dans *Sociologie du Travail*, vol. 52 : 195-211. Nous avons largement utilisé ces ouvrages dans les pages qui suivent.

le travail de la sténographie parlementaire et ce d'autant plus quand on décida que les débats parlementaires seraient diffusés *in extenso*.

Pour cela, le travail avait été partagé entre un sténographe "rouleur" qui, assis à gauche de la tribune de la Chambre, sténographiait les paroles des uns et des autres durant deux minutes, puis était remplacé et transcrivait alors ce qu'il avait sténographié, puis portait son relevé à un sténographe "réviseur" qui était assis à la droite de la tribune et remplacé toutes les 18 minutes. Le rôle de ce dernier était de vérifier le travail des neuf "rouleurs" qui s'étaient succédés durant sa présence à droite de la tribune, de le mettre en forme, tout en y ajoutant les remarques et injonctions qui avaient pu être émises par les auditeurs. Son travail était alors porté au chef du service qui, présent durant toute la séance de la Chambre, rassemblait et vérifiait l'ensemble du travail. Les feuillets transcrits étaient ensuite envoyés au fur et à mesure, par des porteurs, à l'imprimerie du *Moniteur universel*. Les épreuves d'imprimerie étaient ensuite soumises à une ultime relecture par l'imprimeur pour corriger les coquilles et les fautes de frappe, avant d'être déclarées bonnes à imprimer. Le résultat final était la parution et la mise à disposition, auprès de la presse, des débats de la séance de la veille.

Le travail du chef de service était considérable, car il existe des différences essentielles entre le style parlé et le style écrit et transcrire, en style écrit, le style parlé qui lui était remis par les réviseurs lui incombait. Il y avait là une véritable œuvre intellectuelle à effectuer et, pour cela, la formation littéraire poussée qui avait été celle de Célestin LAGACHE lui fut d'un grand secours. Comme l'a écrit Hugo CONIEZ, "*passionné de littérature classique, Lagache contribua à imposer dans l'univers des comptes rendus le culte du style et du beau langage.*"

Le 24 février 1848, Célestin LAGACHE était de service, en tant que "réviseur", lorsque la Chambre des députés fut envahie par les révolutionnaires. Alors qu'il y avait eu un sauve-qui-peut général, il demeura impassible à sa table, sténographiant tout ce qui se passait et était dit. C'est grâce à son sang-froid qu'un compte-rendu de cette séance du 24 février a pu être publiée par la suite au *Moniteur universel* (Voir annexe I).

C'est ici que peuvent être évoquées les cabans algériens des enfants de la Duchesse d'Orléans, dont, durant mon enfance, j'ai souvent entendu parler. Félix Duquesnel dans la préface qu'il a rédigée pour le travail de Célestin LAGACHE, *L'Alphabet Rationnel*, a fort bien conté cet épisode et nous pensons que le mieux est de reproduire ici son texte :

*Lorsque la Duchesse d'Orléans, conduite par M. Dupin, était venue à la chambre, où se discutaient les intérêts dynastiques, elle avait pris place avec ses enfants, le comte de Paris et le duc de Chartres, au pied de la Tribune, dans l'hémicycle, et comme il faisait une chaleur intense, les jeunes princes avaient quitté leurs manteaux, deux cabans algériens de drap vert, qu'ils avaient déposés à côté de la table des sténographes. Après la discussion violente, à laquelle prirent part, successivement, Odilon Barrot, Dupin, Lamartine, alors que La Roche Jacquelin avait prononcé le fameux "Il est trop tard !", la chambre fut envahie par la foule débordante. La Duchesse, d'abord, avait gagné les gradins supérieurs et s'était réfugiée auprès de son beau-frère, le duc de Nemours. Puis elle avait dû fuir devant cette marée humaine qui grossissait sans cesse. Quant aux jeunes princes, ils avaient été enlevés par deux garçons du service de la chambre. Et le comte de Paris, qui avait à peine dix ans, effrayé, tremblant, ne comprenant guère ce qui se passait, les yeux gonflés de larmes, avait passé son bras autour du cou du brave homme qui l'emportait, lui disant d'une voix entrecoupée : "N'est-ce pas que je serai roi tout de même".*

*Pendant que Célestin Lagache s'efforçait de percevoir les paroles prononcées, au milieu de la houle populaire, couvrant son papier de signes rapides, qui semblaient cabalistiques à la foule qui l'entourait, grouillante et hurlante, un citoyen armé d'un drapeau tricolore, grimpé sur sa table de travail, frappait de la hampe, à coups redoublés, pour obtenir un silence relatif, qui permit d'entendre les orateurs improvisés, un coup plus violent fit sauter l'encrier qui se brisa, répandant son encre un peu partout, sur la table et aux alentours ; aussi*

*lorsque le peuple se précipitant vers l'Hôtel-de-Ville se fût retiré subitement, comme en un reflux, le sténographe pour compléter son travail, dût chercher du bout de sa plume, une dernière goutte d'encre. Il la trouva dans une flaque humide faisant tache noire, sur la doublure de soie rouge du caban du Duc de Chartres. Il se dit, alors, que s'il laissait là, ces deux vêtements, qui avaient pris une valeur presque historique, ils seraient ramassés par le premier venu, il les recueillit donc, les plia soigneusement et les emporta.*

*Cette anecdote eut un épilogue, vingt-cinq ans plus tard. En 1873, lors du procès du maréchal Bazaine, le général duc d'Aumale, président du conseil de guerre, fit demander à Chantilly, Célestin Lagache qui était devenu directeur du service sténographique de la Chambre des députés, afin de conférer avec lui, au sujet de la reproduction des débats. Le duc l'ayant retenu à déjeuner, le présenta au comte de Paris, qui était l'hôte du château. Au courant de la conversation, on causa du temps jadis, entr'autres de la séance du 24 février, le comte de Paris se laissant à interroger un homme, qui, témoin actif, pouvait mieux que personne, lui en redire les détails. Tout naturellement, Célestin Lagache raconta au prince l'histoire des cabans abandonnés, recueillis et conservés précieusement, et offrit de les lui restituer.*

*— Non pas ! Gardez-les, je vous prie, en souvenir de nous, répondit en souriant le comte de Paris.*

Autant que nous le sachions, ces vêtements ont été récupérés par les enfants de Célestin et Céleste LAGACHE après leurs décès. Entreposés dans un grenier, ils ont servi, de temps à autre, pour les déguisements de la Mi-Carême des jeunes enfants. Par ailleurs, les nombreuses mites qui habitaient les greniers à cette époque ont été assez voraces. Finalement c'est Alice GRESLAND, la grand'tante de l'un de nous (A.C.) qui, un peu choquée par la destinée de ces vêtements, les a remis au Musée Carnavalet à Paris où ils doivent encore se trouver, à moins qu'étant donné leur état et leur intérêt relatif, ils n'y aient pas été conservés.

En 1848 Célestin LAGACHE, comme nous l'indiquerons dans le chapitre consacré à sa carrière politique, a été élu à l'Assemblée constituante comme député de l'Oise, ce qui l'amena à quitter son travail de sténographe réviseur.

La Révolution de février 1848 ayant amené la suppression de la Chambre des Pairs provoqua une réorganisation du service sténographique. Célestin LAGACHE y participa, en tant que député, mais opposé à l'intégration des sténographes dans la fonction publique comme ceux-ci, attirés par la sécurité de l'emploi, le demandaient et ne voulant pas tenter de l'empêcher, il se retira de la réforme en cours.

Farouchement anti-napoléonien, Célestin LAGACHE, qui s'était rallié au général Cavaignac, ne fut par réélu lors des élections de mai 1849 et décida alors de ne pas reprendre son poste au service sténographique, tandis que son grand rival, Hippolyte PRÉVOST, devenait chef du service sténographique de l'Assemblée unique.

Le 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte faisait son coup d'État. Environ 220 parlementaires tentèrent de résister et se réunirent dans la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement de l'époque, rue de Grenelle-Saint Germain. Souhaitant qu'une trace soit conservée de leur résistance, ils recherchèrent des sténographes susceptibles de relever l'ensemble de leur séance. Célestin LAGACHE répondit aussitôt présent, en compagnie d'un de ses collègues Augustin GROSSELIN.

Le coup d'État ayant amené la dissolution de l'Assemblée provoqua la disparition du service sténographique tel qu'il était conçu.

La Constitution du 14 janvier 1852 créait deux chambres : le Corps législatif et le Sénat. Les réunions de ce dernier étaient secrètes. Celles du Corps législatif, en principe publiques, étaient réservées, en fait, à quelques privilégiés. Il n'était pas question, dans ces conditions, d'un compte rendu *in extenso*. Seuls étaient prévus, pour faire connaître les travaux du Corps législatif, un compte rendu dit analytique et un procès-verbal. Ce dernier était établi par le



président du Corps législatif à l'issue de chaque séance et publié ; il se contentait de constater "les opérations et les actes du Corps législatif". Le compte rendu analytique, solidement supervisé par les autorités, était "aussi sommaire que lénifiant". Dans ces conditions seul un embryon de service sténographique, composé de quatre sténographes, était mis en place. On notera toutefois que Bon-Eure LAGACHE, frère de Célestin, était l'un de ces quatre.

Ce n'est que le 24 novembre 1861 qu'un décret rétablit la publicité des débats des Chambres ainsi qu'un véritable service sténographique. On revint à la situation qui prévalait avant 1848 : Hippolyte PRÉVOST prit de nouveau en main le Sénat, tandis que, devant la difficulté de trouver des sténographes compétents, la responsabilité du compte-rendu *in extenso* du Corps législatif fut confié à Célestin LAGACHE, malgré son passé de député républicain. On notera toutefois que Célestin LAGACHE, toujours aussi hostile à l'Empire, ayant refusé de prêter serment à l'Empereur, ne fut pas nommé à la tête du service sténographique comme cela lui avait été proposé. Ce furent des personnes non-sténographes qui occupèrent ce poste.

Le 1<sup>er</sup> février 1868, Célestin recevait une aide précieuse. Son frère Bon-Eure, avec lequel il s'entendait très bien, venait le rejoindre.

Lorsqu'en 1870 eut lieu la guerre franco-allemande et que le gouvernement émigra à Bordeaux, Célestin LAGACHE le suivit ainsi que son frère Bon-Eure. Tous deux revinrent ensuite à Versailles lorsque l'Assemblée nationale y siégea<sup>11</sup>. Célestin LAGACHE fut alors nommé directeur du service sténographique et son frère Bon-Eure directeur-adjoint.

En 1872, une réorganisation du service sténographique fut envisagée. Célestin LAGACHE fut bien évidemment consulté. Il remis alors, le 16 octobre, un volumineux rapport de 62 pages dans lequel il passe en revue les questions soulevées par la publicité parlementaire, le compte-rendu des débats, les difficultés du service sténographique et les mesures à prendre pour y remédier.

Ce rapport n'a été publié qu'après le décès de Célestin LAGACHE, en 1902, par les soins de l'Institut sténographique de France sous le titre *Les souvenirs d'un sténographe*. Il est extrêmement détaillé, et la personne intéressée par le service sténographique parlementaire doit le lire. À notre avis, on doit toutefois regretter que Célestin, emporté par un sujet qui l'accaparait alors presque entièrement, n'ait pas su le condenser, éviter les digressions non indispensables et les redites, utiliser un style moins fleuri et le rendre ainsi plus percutant.

Tel qu'il est, il montre bien les invraisemblables difficultés rencontrées par Célestin. On découvre aussi que le service sténographique, curieusement, manquait de la considération qu'il aurait alors dû mériter au sein de l'Assemblée. Et surtout, on découvre l'incroyable course contre la montre que nécessitait, chaque jour de séance de l'Assemblée, la mise au point du relevé *in extenso* des débats et sa publication pour le lendemain matin, et ce d'autant plus lorsque, jusqu'en 1879, l'Assemblée se trouvait à Versailles et l'imprimeur à Paris.

Il permet également de se rappeler que, durant des années, Célestin, bien qu'habitant là où se trouvait l'Assemblée nationale, ne pouvait aller se coucher, les jours de séance, avant deux heures et demie du matin et était parfois retenu jusqu'à quatre ou même cinq heures du matin lorsque les séances avaient été longues.

Célestin LAGACHE devait assurer la direction du service jusqu'au 28 février 1879, date à laquelle, ayant été élu sénateur, il fut remplacé par son frère Bon-Eure qui avait toutes les qualités voulues, mais qui malheureusement décéda le 21 mai 1881, alors qu'il n'avait que 61 ans.

<sup>11</sup> Célestin habita à l'Assemblée nationale en tant que directeur du Service sténographique, tandis que Bon-Eure loua un logement 41 rue de la Paroisse.

Ce décès mettait fin à la présence de la famille LAGACHE dans le cadre actif de la sténographie parlementaire. Célestin gardait toutefois un œil sur celle-ci et, en 1889, il assura encore la présidence d'un congrès international de sténographie qui se tint à Paris.

On peut rappeler ici que, outre Célestin et Bon-Eure, un troisième LAGACHE, Pierre Vast Côme Roch, bachelier es-lettres, qui était un cousin germain de Célestin né en 1807, a été sténographe. Nous ne connaissons que partiellement son curriculum vitae. Nous savons qu'il a travaillé en Belgique vers 1833, dans le cadre de la mise en place d'un service sténographique auprès du Parlement. On le retrouve en France dans le registre du Service du Personnel de l'Assemblée nationale, où son engagement comme "rouleur" avec une affectation à la Chambre des Pairs est noté à la date du 4 mai 1848. On remarquera qu'il a été engagé le même jour que son cousin germain Bon-Eure, avec la même qualification et la même affectation. Il a ensuite été "réformé" le 1<sup>er</sup> avril 1852, lorsque le Second Empire a supprimé la publicité des débats du Corps législatif, puis réintégré le 1<sup>er</sup> janvier 1861, lorsque la publicité a été rétablie. Il a été mis à la retraite le 1<sup>er</sup> février 1877, alors qu'il allait avoir 70 ans.

Que trois LAGACHE aient été sténographes parlementaires n'a rien d'étonnant. En effet la présence de dynasties familiales au sein des sténographes parlementaires a été fréquente. Cela s'explique aisément quand on se rappelle la virtuosité sténographique qui était exigée (jusqu'à 180 mots par minute). Une telle virtuosité ne pouvait guère s'apprendre que sous la tutelle d'un homme du sérail et demandait plusieurs années (aisément de quatre à cinq). C'était, bien évidemment, dans le milieu familial que les conditions voulues pour une telle formation pouvaient être trouvées le plus facilement.

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que la profession était bien payée. En 1848, un "rouleur" était engagé avec un salaire annuel de 4.800 francs et un "réviseur" confirmé touchait 8.000 francs. Il est vrai qu'au 1<sup>er</sup> avril 1852, sous le Second Empire, le traitement du réviseur a été ramené brutalement à 2.400 francs et n'effectua par la suite qu'une remontée assez lente (3.400 francs au 1<sup>er</sup> janvier 1858, 5.000 au 1<sup>er</sup> janvier 1861, 6.000 au 1<sup>er</sup> janvier 1866, 6.500 au 1<sup>er</sup> février 1868, 7.000 au 1<sup>er</sup> janvier 1875).

En conclusion de ce chapitre, il nous semble justifié d'attirer l'attention, comme l'a fait Hugo CONIEZ dans son travail déjà cité, sur l'abnégation dont Célestin LAGACHE a fait preuve au cours de sa carrière de sténographe et sur la haute idée qu'il se faisait de sa mission au service de la démocratie. On peut rappeler son attitude lors des séances des 24 février 1848 et 2 décembre 1851, ses convictions républicaines qui ne lui ont pas toujours rendu les choses faciles mais qu'il n'a jamais reniées, ses démêlés pour assurer l'authenticité du compte rendu *in extenso*.

Sur ce dernier point, on peut rappeler le compte rendu de la séance du 16 mai 1877 et le refus de Célestin d'entériner la version revue par le ministre de l'intérieur<sup>12</sup>. Diverses notes, que nous avons pu consulter dans les papiers de Célestin, laissent par ailleurs penser qu'il était assez peu enclin à apporter, au compte rendu, les modifications de détail demandées par les orateurs.

<sup>12</sup> Consulter à ce sujet, le travail d'Hugo Coniez déjà cité, page 156.

## V. CÉLESTIN LAGACHE LINGUISTE

### Célestin LAGACHE et la *Société d'Ethnographie de Paris*

Célestin LAGACHE a, semble-t-il, montré très tôt un grand intérêt pour la linguistique, ce qui paraît en accord avec la sténographie qui l'a si bien passionné et dont "*le principe repose sur la graphie rationnelle de la langue, avec un système d'abréviation des caractères et de mise à l'écart de tous les parasitismes encombrants*".<sup>13</sup>

L'une de ses préoccupations aura concerné la mise en place, pour la langue française, d'un alphabet rationnel afin de rendre la lecture et l'orthographe de cette langue plus faciles. Il est certain qu'il effectua ce travail sans illusion, érigeant surtout une théorie et pensant peut-être, au début, qu'il n'y avait guère là qu'un plaisir de dilettante, un délassement d'érudit.

Cette préoccupation, entre autres, l'amena à se rapprocher de la Société d'Ethnographie de Paris qui, fondée en 1859, rassemblait des personnes de qualité parmi lesquelles Célestin LAGACHE devait se sentir à son aise.

Nous n'avons malheureusement qu'assez peu de renseignements sur l'action de Célestin dans le cadre de cette société. Il semble qu'il n'a pu s'y intéresser pleinement qu'après avoir cessé de s'occuper de la sténographie parlementaire.

En 1884, la Société a projeté de s'occuper de l'enseignement des premiers principes de l'Ethnographie aux instituteurs et de créer un *Certificat de connaissances élémentaires en Ethnographie*. Cette initiative semble avoir été bien vue par l'inspecteur de l'Enseignement primaire de la Ville de Paris qui "*a accueilli avec le plus gracieux empressement les premières ouvertures qui lui ont été faites à ce sujet et a offert de convoquer le personnel enseignant pour assister aux conférences organisées par les soins de la Société*".

Célestin LAGACHE, toujours très attentif lorsqu'on l'entretenait d'instituteurs, s'est intéressé à la question, a été élu président de la Commission de l'Enseignement créée à cet effet et a participé activement au règlement relatif à la délivrance du certificat et au programme de l'examen comprenant un oral et un écrit. Nous ne savons pas ce qu'il est advenu de cette initiative.

Durant le même année, on apprend par le rapport annuel de la Commission mixte des récompenses et encouragements de la Société d'Ethnographie qu'une grande médaille de bronze a été remise à Célestin LAGACHE, en remerciement des services exceptionnels qu'il a rendus pour la publication des mémoires du Congrès international des Sciences Ethnographiques, qui a tenu sa première session à Paris, en 1878, à l'époque de l'Exposition universelle.

En 1886, Célestin LAGACHE se retrouve élu 1<sup>er</sup> vice-président de la Société pour 1887. On apprend qu'il se distingue par la manière dont il dirige les travaux administratifs du Conseil de la Société.

En juillet 1887, Célestin LAGACHE est amené à présider la séance publique annuelle de la Société, en l'absence du président CARNOT "*retenu à la chambre, pendant les chaleurs, par son grand âge*". Obligé de faire un discours, il en profite pour préciser, en conclusion, sa position dans le cadre de la Société d'Ethnographie et il le fait bien à sa façon, comme le montre l'extrait de son discours que nous reproduisons ci-après :

*"La lecture des procès-verbaux (de la Société d'Ethnographie) peut servir à montrer à combien de titres elle peut revendiquer sa place dans le domaine de la philosophie indépendant et libre, elle qui plus qu'aucune école affiche l'horreur des hypothèses conjecturales et le dédain des assertions non démontrées.*

<sup>13</sup> Voir la préface de Félix Duquesnel pour le travail de Célestin LAGACHE, *L'Alphabet Rationnel*.

*Telle est du moins l'impression et l'appréciation personnelle qui, pour celui qui vous parle en ce moment, Messieurs, s'est dégagée (sic) soit de l'audition, soit de la lecture de vos orateurs et de vos conférenciers. Tel a été le principe des attractions — permettez-moi le mot — qui l'ont amené sinon à rechercher, du moins à accepter une place dans vos rangs — non comme un collaborateur ayant des idées et des solutions à vous apporter, mais comme un assistant spéculatif et platonique, auditor tantum, suivant l'expression de Juvenal — lequel a l'instar de celui qui se déclarait*

Ami de la vertu plutôt que vertueux,  
s'est toujours défini lui-même : "Ami de la science et de l'érudition plutôt que savant et érudit."

*C'est à ce titre, à ce seul titre, qu'il a vraisemblablement dû d'être appelé par vous à l'honneur d'être un des vice-présidents de la Société d'Ethnographie.*

*C'est un honneur dont il sent tout le prix, croyez le bien ; et s'il ne l'a pas gagné par un apport à votre œuvre de travaux et d'études, peut-être lui permettez-vous de croire qu'il l'a du moins mérité par sa sympathie pour votre œuvre, par l'appréciation qu'il s'efforce de faire de vos travaux et le profit qu'il est toujours disposé à en tirer pour son propre développement intellectuel et moral.*

*Il voudrait bien se dire et vous dire, dans la forme où M. Leconte de Lisle l'a fait dire lui-même à Horace, traduction de l'Art poétique : "Sans écrire rien moi-même, j'enseignerai la tâche et le devoir."*

Munus et officium nil scribens ipse, docebo.

*Il voudrait bien pouvoir se dire et vous dire en commentant plutôt qu'en traduisant une des plus délicates pensées du grand auteur latin : "Je ferai auprès de vous la fonction de la pierre à aiguiser, qui peut donner au fer son tranchant et son fil, tout en étant elle-même dépourvue de la faculté de percer et de couper.*

..... fungar vice cotis, acutum  
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.

*Mais non, il n'a, celui qui vous parle, aucun droit acquis de maîtrise philosophique, scientifique ou littéraire ; mais s'il n'est pas venu à vous avec la prétention de vous apporter, à défaut d'œuvres, des directions et des conseils, — étant toujours, il le sait bien, plus en situation de recevoir des enseignements et des leçons que d'en donner, — soyez du moins assurés, messieurs et chers collègues, que vous avez en lui un ami dévoué qui toujours aura à votre service un encouragement pour vos efforts et un applaudissement pour vos succès.*

En 1888, le président CARNOT étant décédé en cours de mandat, Célestin premier vice-président lui succède.

En février 1889, Célestin est nommé membre du "Comité d'organisation du Congrès international des Sciences Ethnographiques" dans le cadre de l'Exposition universelle de 1889.

Dans son bulletin n°90 de Janvier 1895, la Société d'Ethnographie annonce le décès de Célestin LAGACHE et indique : "On lui doit de nombreuses communications et plusieurs ouvrages très estimés". Nous espérons qu'une bibliographie complète de Célestin dans le cadre de la Société d'Ethnographie serait alors publiée, mais tel n'a pas été le cas. Dans le bulletin n°91 de mars 1895, seule une courte biographie de deux pages, sans aucune bibliographie, a été publiée et nous n'avons, par ailleurs, rien pu trouver concernant les nombreuses communications et les ouvrages très estimés mentionnés dans le bulletin de janvier.

Pour revenir à l'alphabet rationnel mentionné au début de ce chapitre, ce qui est arrivé est que M. DE ROSNY, président de la Société française d'Ethnographie, alors que Célestin

était le président de la section de linguistique de cette société, ayant entendu parler des recherches de Célestin sur l'alphabet lui demanda de faire une série de conférences sur elles dans la cadre de l'Exposition universelle de 1889. Ces conférences eurent un grand succès, ce qui amena, par la suite, Célestin à mettre en forme ses recherches pour une publication. Finalement celle-ci ne fut faite qu'à titre posthume, en 1897, avec l'aide de son petit-fils Marcel PILLON et de son beau-frère Félix DUQUESNEL. Malheureusement les caractères d'imprimerie spéciaux, qui auraient permis d'assimiler dans de bonnes conditions le nouveau système proposé, n'ont pas été fondus par mesure d'économie.

Cette recherche, intitulée *L'Alphabet Rationnel. Étude sur l'alphabétisme et la graphie de la langue française*, de IX+127 pages, a été publiée par la librairie Ch. Delagrave.

Pour des ignorants en linguistique comme ceux qui écrivent ces lignes, cette publication est époustouflante et sa lecture passionnante. On ne peut qu'être plein d'admiration pour l'analyse présentée et inciter à la lire. Quant à savoir si une simplification de la langue française peut être envisagée sur de telles bases, c'est une autre affaire. On pourrait demander son opinion à M. PEILLON. On imagine les réactions de l'Académie française si une réforme, même partielle, se basait sur le travail de Célestin. Ce dernier d'ailleurs ne se faisait pas d'illusions, comme on peut le sentir par les extraits ci-après d'une de ses lettres qui répondait à la missive, certainement un peu moqueuse, d'un de ses gendres :

*Courcelles-Epayelles, 7 janv. 90*

*Ah ! mon illustre gendre, que vous êtes habile et savant en l'art de persifler et de turlupiner les malencontreux partisans de l'orthographe traditionnelle en général et votre naïf beau-père en particulier !*

*Seulement, laissez à celui-ci la liberté de vous dire qu'en vous prenant à lui, sur le terrain de la réforme orthographique, vous vous êtes un peu trompé d'adresse et qu'en fait votre humoristique et fantastique sortie contre les réformateurs n'a pas, à son endroit, toute la portée que vous pourriez lui croire puisque, soit timidité d'esprit, soit prudence dans l'innovation, il en est à reconnaître et à proclamer, dans l'application de sa velléité ou de son utopie néographique, la nécessité du respect à peu près absolu en principe des formes et des figurations de l'orthographe usuelle et consacrée par la pratique de toute la génération arrivée à la notion de la lecture et de l'écriture.*

*Comment, pourrez-vous me dire, préméditer une réforme de l'orthographe qui n'impliquerait pas forcément une modification graphique des lettres mêmes de l'alphabet ?*

*Ah ! c'est là l'originalité et la nouveauté de mon système, et vous le comprendrez quand vous aurez lu comme j'espère vous le faire lire, mon étude sur l'alphabet rationnel, telle que je l'ai communiquée à la Société d'Ethnographie au nom de sa commission de linguistique, et qui se résout en un système d'écriture, tout entier formé des éléments et des signes de l'écriture ordinaire, et constituant un type auquel rien ne serait plus facile que de ramener, soit manuellement et après coup, soit typographiquement et d'avance, toute la figuration des mots du langage français, de manière à ce qu'au bout de huit à dix jours seulement d'apprentissage tout français, doué de mémoire et de raison, puisse sinon l'écrire, au moins le lire sans hésitation et sans embarras.*

*Mais quoi ! où me laissé-je donc aller ? ... Ma femme - votre belle-mère, grands Dieux ! - est là qui prend connaissance de ma lettre et qui se raille de moi en me voyant prendre au sérieux et traiter sérieusement votre facétieuse élucubration dont vous n'avez pas dû moins rire en l'écrivant que je n'en ai ri moi-même en la lisant.*

*Restons sur le terrain du rire alors, et disons nous - ne fût-ce, pour les pourfendeurs de l'orthographe, qu'à titre de dédommagement de votre sarcastique parodie de leur révolutionnaire entreprise, - que s'il se pouvait faire qu'à tous les projets si divers et si*

mirobolants de réforme orthographique, le vôtre fût préféré, il y aurait encore de beaux jours pour la gaieté française.

Moi tout le premier, en voyant mon titre et mon nom de grand père transformé par vous en celui de grand pair, je serais peut-être homme à me dire que de sénateur je vais devenir pair de France.

Et comme, quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre, ce serait le cas de demander, au nom de la réforme et comme un comble de la réforme, qu'on écrive désormais :

Raume au lieu de Rome

Graylent au lieu de Gresland

1.000 y terre au lieu de militaire

1/4 K Saône au lieu de Carcassonne

10 Y 6 T au lieu de diversité.

Voilà ce qui pourrait s'appeler l'orthographe - remarquez que je n'écris pas comme M. Firmin Didot, l'ortografe - l'orthographe rationnelle, non moins que l'orthographe abracadabrante.

Nous pourrons, quand nous nous verrons, par forme de diversion, rompre des lances suivant nos goûts et nos prédispositions respectives, voir en faveur, voir à l'encontre de la réforme orthographique - de laquelle on pourra toujours dire, comme M. Thiers de la République : ou elle sera prudente et modérée et elle se fera peut-être ! ou elle sera violente et perturbatrice et révolutionnaire et elle ne se fera pas.

En matière de réforme alphabétique ou orthographique, je vais et je veux toujours être, quant à moi, comme en matière politique, du parti de la modération et des traditions établies, ce tant qu'elles n'ont rien de contraire à la logique et au bon sens.

A vous de tout mon cœur !

Votre beau-père affectionné et dévoué, croyez le bien.

Célestin Lagache

## Célestin LAGACHE et l'Alliance scientifique universelle

Le 9 août 1890, le journal *Le Figaro* publiait en première page un article intitulé "SAVANTS EN VOYAGE" que nous reproduisons ci-après :

"Un scrutin assez original vient de s'ouvrir à la fois dans les cinq parties du monde : une Société vieille de treize années déjà (qui s'en fut douté ?), l'Alliance scientifique universelle, dont les adhérents, de toutes nationalités, sont épars en quatre ou cinq cents localités de l'univers, va procéder à la réélection de son président et de son premier vice-président.

Les scrutins de l'Alliance ont lieu tous les cinq ans. Le président de la dernière période était le fondateur même de l'œuvre, M. Léon de Rosny, l'éminent professeur dont les leçons sur le Bouddhisme ont fait tant de bruit cet hiver à la Sorbonne et dans le monde parisien. Avant lui (pendant une année seulement), l'Alliance avait été présidée par M. le sénateur Carnot, membre de l'Institut, et de 1878 à 80 par M. le comte de Sartiges, ancien ambassadeur.

Le scrutin restera ouvert pendant quinze jours ; mais le nouveau président n'entrera en fonction qu'au début de l'année prochaine. On cite quatre candidats en présence : MM. Léon de Rosny, président sortant ; M. le baron A. Kraus, délégué général d'Italie ; Auguste Lesouef, commissaire général de Roumanie, et Célestin Lagache, ancien sénateur.

Deux candidats sont portés pour la vice-présidence : M. le chevalier de Saint-Georges d'Armstrong, connu pour ses importants travaux sur le droit international, et M. G. Eloffe, président de la Société océanienne de France.

*L'Alliance, dont le grand public connaît peu les origines et le fonctionnement, est une des œuvres les plus intéressantes que l'initiative privée ait produite en ces dernières années.*

*Elle est sortie d'une idée toute simple.*

*Un homme d'étude entreprend un voyage en vue de poursuivre ses recherches dans des bibliothèques et des musées étrangers, et de communiquer ses idées, ses projets aux savants qui s'adonnent au même ordre d'investigations. Il arrive dans l'une des villes où il s'est proposé de s'arrêter, et se préoccupe immédiatement d'y découvrir le domicile de ses correspondants. On ne le connaît pas, ou les personnes qu'il cherche sont absentes. Il a besoin de renseignements, on les lui donne faux ou incomplets. Il va au Musée, le conservateur est en vacances ; à la Bibliothèque, elle est fermée, ou on lui refuse la communication des documents dont il a besoin.*

*M. Léon de Rosny a pensé qu'il y avait là, dans l'intérêt des savants du monde entier, "quelque chose à faire". À côté des consulats commerciaux, que les gouvernements ont institué un peu partout, il a eu l'idée ingénieuse d'installer ce qu'il appelle des "consulats scientifiques", c'est-à-dire des centres d'information et d'assistance, où le savant en voyage, à quelque nationalité qu'il appartint, fut assuré de trouver les secours de toute nature dont il a besoin.*

*Depuis 1859, M. de Rosny était, comme président et fondateur de la Société d'ethnographie, en relation avec les savants du monde entier. Il a fait appel au dévouement de ses correspondants, dont la plupart ont consenti à s'enrôler dans l'organisation nouvelle. Dans tous les grands centres, des délégués généraux ont été institués ; et dans les centres moins importants, des délégués régionaux ou correspondants. L'Alliance a fait mieux encore : elle a décidé, dans le but de faciliter les voyages d'exploration scientifique, d'établir à l'entrée des terres les plus éloignées ce qu'elle appelle des délégations stationnaires. Elle désigne, pour l'occupation de ces postes d'avant-garde, des indigènes ou des colons instruits, versés dans la connaissance des gens et des choses de la région, et dont l'assistance est souvent indispensable à l'explorateur le plus hardi.*

*Elle a des affiliés en Afrique, aux confins du pays des Gallas ; dans l'Amérique Arctique, à l'embouchure du fleuve Mackenzie, par 66 degrés de latitude Nord ! Elle en aura demain en Laponie, au Spitzberg, en Sibérie, au Thibet, en Mandchourie, chez les Cafres en Guinée, au cap Horn, en Polynésie, partout ! Avant peu d'années, l'Alliance aura enserré l'univers entre les mailles du réseau colossal qu'elle tisse patiemment depuis treize ans. Il n'y aura pas dans le monde un coin de désert inexploré au seuil duquel l'explorateur ne soit assuré de trouver une main amie tendue à la sienne, — un toit où s'abriter.*

*L'Alliance a déjà des protecteurs puissants. L'autre jour, un riche savant, qui réside à Tiflis, écrivait à M. de Rosny : "Qu'attendent donc vos jeunes compatriotes pour venir explorer le Caucase ? Ma maison, mes domestiques, mes chevaux et mes voitures, tout est à eux... Une reine - Carmen Sylva - a été plus généreuse encore : elle promet la circulation gratuite en Roumanie à tous les savants que l'Alliance lui enverra ....".*

*L'Alliance est peu paperassière, et son organisation est des plus simples. Elle laisse à ses délégations le soin de recruter leurs adhérents et de s'administrer elles-mêmes. Chacune d'elles est représentée au Conseil central par un commissaire. Ces commissaires réunis sont comme le pouvoir exécutif qui donne à l'œuvre son impulsion et en assure l'unité.*

*Ils ont à leur tête un président et deux vice-présidents. Le Conseil central n'a point de siège fixe. Il suit son chef. Il est à Paris depuis treize ans. Si le nouveau président est un étranger, il n'y aura plus à Paris qu'une délégation de l'Alliance, et son fondateur rentrera modestement dans le rang.*

*Il est souhaitable cependant que les pouvoirs du président actuel lui soient continués pendant quelques années encore. M. Léon de Rosny a été l'âme de cette œuvre depuis sa*

*fondation ; elle ne peut que bénéficier de la très légitime popularité qui s'est attachée en ces derniers temps aux travaux et à la personne de ce distingué professeur".*

Émile Berr.

Il est évident qu'on ne peut qu'être surpris en découvrant qu'en 1890, alors qu'il avait 81 ans, Célestin s'est porté candidat au poste de président de l'*Alliance scientifique universelle*. Qu'allait-il faire dans cette galère à son âge !

Comme nous l'avons vu, Célestin a été, surtout durant les années quatre-vingt, un membre actif de la Société d'Ethnographie dont il a été vice-président et même président. Il connaissait bien M. DE ROSNY qui a été président de cette société et y a joué un grand rôle. Dans ces conditions, la présence de Célestin parmi les candidats à la présidence de l'*Alliance scientifique universelle* a dû être de circonstance. Nous voulons dire par là qu'il a dû se présenter à la demande de M. de ROSNY qui espérait bien être réélu à ce poste (ce qui très vraisemblablement a dû être le cas, nous n'avons pu le vérifier) mais qui ne souhaitait pas être le seul candidat français à se présenter, ceci pour donner plus d'éclat à sa réélection.



## VI. CÉLESTIN LAGACHE HOMME POLITIQUE

### Célestin LAGACHE maire de Courcelles-Epayelles<sup>14</sup>.

Célestin s'est intéressé tôt à l'administration de son village. Il fut appelé à siéger au Conseil municipal le 24 mai 1840, alors qu'il avait 30 ans et fut nommé maire en novembre 1846, alors qu'il avait 37 ans. Il a démissionné de son poste à la fin de 1851, après le coup d'État de Napoléon III, refusant de prêter serment à ce dernier dont il était un opposant convaincu. Il reprit son poste de maire après la chute du Second Empire, en juillet 1871, et l'a conservé jusqu'à son décès le 25 janvier 1895. Il a donc été maire de Courcelles-Epayelles durant 38 ans, à quelques mois près, répartis en deux périodes, 1846 -1851 et 1871-1895.

En 1846, Courcelles-Epayelles comptait 309 habitants. Après le Second Empire, en 1872, il n'en comptait plus que 243. Les charges du maire ne pesaient certainement pas, alors, le poids qu'elles pèsent de nos jours. N'ayant pas les registres des délibérations du Conseil municipal, qui ont été détruits durant la guerre de 1914-1918, nous ne nous rendons pas compte exactement des problèmes que Célestin a eu à résoudre, mais il semble que la question des chemins vicinaux et surtout le développement des lignes de chemin de fer dans la région avec, en corollaire, le bon état des chemins d'accès aux gares furent essentiels. Les positions de Célestin au Conseil général et au Sénat ont dû lui faciliter la tâche pour traiter au mieux ces questions difficiles.

On peut rappeler ici que Célestin, toujours très attaché à Courcelles, a fait, de son vivant, don à la commune de la grande place qui s'étend, de l'autre côté de la rue, en face de la nouvelle mairie. Nul doute que la transformation de son ancienne demeure en nouvelle mairie, s'il pouvait le savoir, lui ferait un grand plaisir.

### Célestin LAGACHE député à l'Assemblée constituante de 1848.

L'élection de Célestin LAGACHE à l'Assemblée constituante de 1848 a été inattendue. Célestin, alors maire de Courcelles-Epayelles, s'étant rendu, le 18 mars 1848, à une réunion électorale préparatoire, tenue à Clermont, concernant les élections prévues le 23 avril pour la mise en place d'une Assemblée nationale constituante, s'est trouvé confronté à une certaine pagaïe qui l'a amené à poser des questions pertinentes et à plus ou moins prendre les discussions en mains pour arriver à des échanges productifs. Il semble avoir alors convaincu

---

<sup>14</sup> Le rôle de maire était visiblement fort bien vu dans la famille, au sens large, de Célestin.

Un relevé des maires, parents de Célestin, que nous avons tenté et qui est certainement incomplet permet de mentionner :

— son gendre Alphonse Pillon (1840-1930). Quatre générations de Pillon ont été maires de père en fils à Roye-sur-Matz durant 150 ans environ. Alphonse a remis sa démission en 1928 alors qu'il était âgé de 88 ans ; son fils Marcel lui a succédé et a démissionné en 1944.

— son oncle Jean François Roch Lagache (1768-1844) et son fils Pierre Vast Come Roch (1807-1891), maires de Nointel.

— son beau-frère André Taviel de Mastaing (1794-1871), maire de Dompierre.

— son oncle Pierre Rémy Demouy (1768-?), maire de Domfront.

— son cousin germain Achille Dupressoir (1794-1863), maire de Beaupuits (Granvilliers aux Bois).

Du côté de l'épouse de Célestin, Céleste née Duquesnel, on relève :

— son cousin germain Léonor Marie Duquesnel (1823-1896) et son fils Paul (1860-1948), maires de Montigny et de Maignelay-Montigny de 1871 à 1933, avec une interruption de 1912 à 1919.

— son cousin germain Hyacinthe Duquesnel (1831-1904), maire de Beny-sur-Mer de 1876 à 1884.

— le beau-père de Léonor, César Auguste Lenfant (1797-1857), maire d'Ansaivilliers.

une bonne partie des personnes présentes qui, ayant trouvé ses explications pertinentes, lui ont alors demandé d'être candidat, ce qu'il a accepté.<sup>15</sup>

Le 27 mars 1848, il diffusait une profession de foi, dont nous donnons la copie en annexe III, d'où il ressort qu'il était pour :

- 1°) le suffrage universel.
- 2°) le vote parlementaire public.
- 3°) le pouvoir exécutif dépendant d'un Président unique.
- 4°) le pouvoir législatif dépendant d'une seule chambre (suppression de la chambre des Pairs).

5°) l'incompatibilité complète de toute fonction publique avec la fonction de législateur, autrement dit l'exclusion des fonctionnaires du sein de la représentation nationale.

Célestin précisait en outre qu'il n'accepterait de servir que la République, à l'exclusion de toute autre régime.

Il concluait : *" je ne suis ni terroriste, ni communiste ; je veux l'ordre, je veux le respect de la propriété, le respect des lois constitutives de la famille et de la société, la liberté de conscience et de culte, l'amélioration vraie, efficace, continue du sort des travailleurs trop oubliés par l'égoïsme des précédents régimes, la destruction de la misère par la plus équitable répartition des charges et des avantages, la destruction de l'ignorance par la diffusion de l'instruction et des lumières"*.

Les candidats pour l'Oise étaient au nombre de 23. Il y avait 99.049 votants. Les dix candidats ayant rassemblé le plus grand nombre de voix étaient élus. Célestin se classait quatrième avec 72.732 voix.

Célestin n'avait rien d'un tribun. Il n'était pas un orateur éloquent et il ne semble pas qu'il se soit jamais exprimé à la tribune de l'Assemblée. Par contre, il semble s'être toujours dévoué lorsque ses compétences le lui permettaient. À l'Assemblée constituante il fut secrétaire du comité d'administration départementale et communale. Ceci vraisemblablement à cause de son expérience de maire et de ses connaissances, souvent mentionnées, en droit administratif.

À ce titre, on le voit rapporter :

— le 28 juillet 1848, sur des projets de décrets relatifs à des impôts et emprunts pour le département de l'Eure et les villes de Saint-Malo et de Saint Omer.

— le 30 août 1848, sur un projet de décret relatif à un emprunt et à l'établissement d'une surtaxe d'octroi pour la ville d'Amiens.

— le 18 novembre 1848, sur un projet de loi relatif à un emprunt et à une imposition extraordinaire pour la ville de Saint-Quentin.

— le 10 février 1849, sur un projet de loi tendant à la modification de trois circonscriptions communales contiguës du département de la Vendée.

— le 30 août 1849, sur un projet de décret relatif à un emprunt et à une surimposition pour la ville de Châteauroux et sur un autre relatif à un emprunt pour la ville de Laval.

Il est vraisemblable que ces exemples relevés sont loin d'être exhaustifs. Il est vraisemblable aussi que ce type d'occupation ne passionnait pas Célestin.

Lors des débats purement politiques, on sait qu'il a voté, entre autres :

- *pour* le bannissement de la famille d'ORLÉANS,
- *pour* les poursuites contre Louis BLANC et CAUSSIDIÈRE (l'Assemblée avait créé une commission d'enquête visant en particulier ceux-ci pour qu'ils s'expliquent sur leur

<sup>15</sup> Le lecteur pourra prendre connaissance de l'article que nous reproduisons en annexe II sur une réunion électorale tenue le 26 mars 1848 à Beauvais. Cet article a été publié par J. Mermet, en 1928, dans son ouvrage *Écho du vieux temps : chroniques du pays d'Oise*, pages 19-23.

rôle durant l'insurrection de juin, écrasée par le général CAVAIGNAC, et sur des détournements de fonds publics. Ils parvinrent finalement à se disculper).

— *pour* l'abolition de la peine de mort (il fut l'un des six députés qui, seuls, votèrent pour cette abolition).

— *contre* l'impôt progressif.

— *pour* l'incompatibilité des fonctions (article 28 de la Constitution : "Toute fonction publique rétribuée est incompatible avec le mandat de représentant du peuple").

— *contre* l'amendement GRÉVY (qui s'opposait à l'élection du Président de la République au suffrage universel).

— *contre* la sanction de la Constitution par le peuple.

— *pour* l'ensemble de la Constitution.

— *pour* la proposition RATEAU. Jean-Pierre RATEAU, représentant de la Charente, avait demandé que l'Assemblée constituante soit dissoute dès que la Constitution serait prête et qu'une assemblée législative soit élue pour la rédaction des lois organiques. En fait, le différend sur ce point, entre républicains et monarchistes, a été bien résumé par Charles de MONTALEMBERT qui a écrit : "*Une fraction veut s'en aller à tout prix, pour beaucoup de bonnes raisons, et entre autres, parce qu'elle est sûre de revenir. Une seconde fraction veut rester à tout prix pour de très bonnes raisons, et entre autres, parce qu'elle est à peu près sûre de ne pas revenir*". La proposition RATEAU fut finalement votée. Célestin LAGACHE a voté pour elle car, comme il l'a par la suite expliqué, il avait été élu pour un mandat constituant et non pour un mandat législatif, mandats différents qui devaient donner lieu, à son avis, à deux élections distinctes.

— *contre* l'interdiction des clubs (il s'agissait des clubs politiques républicains dont l'interdiction était demandée par le ministre de l'Intérieur Léon FAUCHER, en vue de désorganiser l'opposition républicaine lors des prochaines élections législatives).

— *contre* la mise en accusation du Président de la République et des ministres.

Célestin était, sans aucun doute, un républicain convaincu, foncièrement hostile à la monarchie et à l'Empire mais, comme il s'est défini lui-même, il était "*ferme et résolu sur les principes mais tempéré et modéré dans les applications*".

Le "*compte-rendu aux électeurs de l'Oise*" qu'il a diffusé le 29 avril 1849, dont nous publions une copie en annexe III, explicite son action à l'Assemblée constituante, détaille une partie de ses votes, très souvent associés à ceux de la droite, et réaffirme sa résolution "*à ne servir que la République, non pas la république des innovations téméraires, des extravagances socialistes, de la terreur, de la confiscation, du maximum et des assignats, mais la république de l'ordre, de la concorde et de la paix, de la liberté et de la charité, du concert et du respect mutuel de tous les droits et de tous les intérêts, avec le bonheur de la France pour but et le Suffrage universel pour moyen, c'est-à-dire, en un mot, la république des honnêtes gens, la république de la Constitution de 1848*".

Il se déclarait prêt à faire partie de l'Assemblée nationale législative s'il y était élu, mais le choix sans faille<sup>16</sup> qu'il avait fait du général CAVAIGNAC, au lieu de Louis-Napoléon Bonaparte, lorsque se présenta la grande question de la présidence de la République en 1848, ne lui laissait aucune chance.

Il se présenta, par la suite, comme candidat de l'opposition au Corps législatif lors des élections du 29 février 1852 dans la 2<sup>ème</sup> circonscription de l'Oise. Il fut très sévèrement battu, ne recueillant que 440 voix contre 25.513 à l'élue officiel et il ne chercha plus à se faire élire à l'Assemblée nationale.

<sup>16</sup> Célestin Lagache avait envoyé une lettre manifeste aux électeurs de l'Oise dans laquelle il se prononçait, hautement, pour la candidature du général Cavaignac.

## Célestin LAGACHE membre du Conseil général.

Vers le début de 1868, le conseiller général du canton de Maignelay mourut. Célestin LAGACHE n'avait plus aucun mandat électoral. Il n'avait pas été élu au Corps législatif et, ne voulant pas prêter serment à l'Empereur, il s'était retiré de son poste de maire de Courcelles-Epayelles. Il semble être toutefois demeuré apprécié dans sa région de l'Oise car, dans sa lettre aux électeurs du canton de Maignelay en date du 23 juin 1868, il écrit :

*"Presque immédiatement après la mort de votre regrettable et regretté conseiller général, M. Fournier, des offres de candidature si empressees et si multipliées m'ont été faites, que je ne me suis pas cru le droit d'y répondre autrement que par une acceptation reconnaissante. Je me présente donc à vos suffrages".*

La suite de sa lettre, que le lecteur trouvera en annexe IV, n'est pas sans intérêt car elle déclare, ni plus ni moins, son ralliement à l'Empire et à l'Empereur, ce qui peut paraître inattendu connaissant les convictions politiques qu'il avait affichées ostensiblement jusqu'alors.

Ceci dit, il faut se rappeler qu'à partir de 1860, "l'Empire autoritaire" commença à se muer doucement mais nettement en un "Empire libéral". Célestin avait été directement concerné par cette évolution, puisqu'en 1861 il fut rappelé au Corps législatif pour aider à la reconstitution d'un service sténographique, le principe d'un compte rendu *in extenso* des séances du Corps législatif ayant été rétabli.

À l'élection du 5 juillet 1868, Célestin fut donc élu conseiller général du canton de Maignelay. Il fut confirmé dans ce poste lors d'une autre élection faite le 12 juin 1870, mais comme il se trouva à Paris durant le siège de cette ville de septembre 1870 à janvier 1871, ce n'est qu'à partir du 8 octobre 1871, lorsque son mandat de conseiller général fut renouvelé (voir annexe IV), qu'il pu se consacrer aux tâches que lui imposait cette nouvelle responsabilité. À noter qu'il fit alors partie de la commission des finances.

Nous ne savons pas le détail de son action au Conseil général. Nous savons toutefois que les sujets qui le motivaient le plus étaient, outre l'agriculture, le développement du réseau ferroviaire et l'emplacement des gares avec, en corollaire, la mise en bon état des chemins reliant ces gares aux villages de son canton et, par ailleurs, les questions touchant le développement de l'instruction primaire.

Ce que nous savons aussi est que, faisant partie du bureau du Conseil général, il avait été nommé vice-président du Conseil, alors que le Président était le duc d'Aumale. Ce dernier, qui appréciait visiblement Célestin, lui avait demandé de préparer un projet de règlement intérieur pour la tenue des séances et l'ordre des délibérations. Avec l'expérience qu'il avait acquise lorsqu'il avait été élu à l'Assemblée constituante de 1848 et surtout durant les années durant lesquelles il s'était occupé de la sténographie parlementaire, Célestin établit un projet qui fut accepté par les membres du Conseil et qui eut force de loi intérieure pour le Conseil durant de nombreuses années.

En tant que vice-président, Célestin avait des relations particulières avec le duc d'Aumale qui présidait rarement les séances du Conseil et qui se reposait souvent sur son vice-président.

En septembre 1880, le duc d'Aumale est même venu prendre un repas à Courcelles-Epayelles, chez Célestin. Cela nous est appris par une lettre de Céleste, l'épouse de Célestin, à sa fille Marguerite, datée du 16 septembre 1880, dont nous reproduisons ci-après un passage :

*"Imagine-toi que M. le Duc d'Aumale ayant été invité par le maire et le curé de Saint Martin à venir visiter leur église a accepté leur invitation à la condition de pouvoir répondre à une invitation à venir prendre un repas à Courcelles faite par M. Lagache, et aujourd'hui il lui écrit qu'il accepte avec plaisir et que si le jour lui convient il sera lundi à Maignelay à 10h*

et qu'il repartira à 2h. Pendant ce laps de temps il faudra lui donner à déjeuner à Courcelles et le conduire à St Martin.

*La chose est faisable avec le secours des chevaux d'Alphonse<sup>17</sup>.*

*On ira le chercher à Maignelay et cela incognito et tout à fait intimement. Le domestique même ne saura pas quel est le personnage qu'il conduit.*

*Je regrette que vous ne soyez pas ici pour ce déjeuner qui ne durera qu'une heure, mais j'aurais été contente et fière de pouvoir montrer au prince toute ma famille."*

Un membre de la famille (nous ignorons lequel) a annoté la lettre en travers par un rageur "Ah quelle républicaine !"

Célestin s'est démis de son mandat au Conseil régional en avril 1892, se sentant fatigué. Il avait alors 82 ans et avait été conseiller régional durant 23 ans et 10 mois.

## **Célestin LAGACHE sénateur.**

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, Célestin LAGACHE, après être demeuré de nombreuses années loin de tout poste politique étant donné son hostilité à l'Empire, a accepté en 1868 de devenir conseiller général.

Il semble bien que Célestin n'a pas cessé, en fait, de s'intéresser à la vie de sa région, de même d'ailleurs qu'à celle de la nation et qu'il était demeuré bien connu dans l'Oise.

Le Sénat a été créé par la Constitution de 1875 et la première élection sénatoriale fut fixée au 30 janvier 1876.

Les sénateurs, en dehors des 75 premiers inamovibles élus par l'Assemblée nationale, étaient élus, dans chaque département, par un collège électoral composé des députés du département, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement, des délégués des conseils municipaux (à raison d'un conseiller par commune).

Le 28 décembre 1875<sup>18</sup>, une réunion de conseillers généraux, de conseillers d'arrondissement et de maires se tint à Creil et indiqua au choix des électeurs sénatoriaux six noms, dont celui de Célestin LAGACHE.

Ce dernier reprenait donc de plus en plus goût à la vie politique.

La suite des événements est assez compliquée. Toujours est-il que le nom de Célestin LAGACHE, au milieu de tous les appétits qui se manifestèrent, disparut des listes de proposables.

La seconde élection sénatoriale eut lieu le 5 janvier 1879. Trois postes étaient à pourvoir. Lors de la course aux proposables, le nom de Célestin LAGACHE reparut dans le *Journal de Clermont*.

Un comité départemental, chargé de la préparation des élections sénatoriales, fut constitué. Il se composait de cinq membres par arrondissement (Senlis, Compiègne, Beauvais, Clermont). Célestin LAGACHE était l'un des cinq délégués de Clermont.

Le comité départemental ainsi composé arrêta une liste de candidats républicains dont les noms devaient être soumis à une assemblée générale chargée d'arrêter la liste définitive des trois candidats retenus. Cette liste comprenait huit candidats "admissibles" dont Célestin LAGACHE, mais trois des candidats ainsi désignés déclarèrent ne pas vouloir se présenter.

Les candidats, réellement candidats, se présentèrent, plus ou moins, lors de réunions électorales d'arrondissement. Célestin fut le 23 novembre à Beauvais, le 7 décembre à Clermont, le 8 décembre à Compiègne et le 10 décembre à Senlis.

<sup>17</sup> Alphonse Pillon, gendre de Céleste, habitait le château de Roye-sur-Matz et avait de fort beaux chevaux d'attelage.

<sup>18</sup> Le récit ci-après est fait d'après le texte publié par M. J. Mermet dans son ouvrage *Feuilles au vent : chroniques du pays d'Oise* publié en 1932, pages 191-196.

Lors de ces réunions<sup>19</sup>, il mentionna, comme suit, ce qu'il aurait fait s'il avait été député ou sénateur en 1877 et comment il se comporterait s'il était élu :

*"Si en mai 1877, j'avais eu l'honneur d'être député, j'aurai été un des 363<sup>20</sup>;*

*Si en juin 1877, j'avais eu l'honneur d'être sénateur, j'aurai voté, résolument voté contre la proposition de dissolution de la chambre<sup>21</sup>.*

*Quant à ce que seraient mes votes dans les questions que l'avenir réserve au Sénat, je n'ai qu'une chose à en dire : Je donne mes votes d'il y a trente ans comme garants de mes votes de demain. Signataire et votant de la Constitution de 1848, je ne saurais qu'être le respectueux observateur de la Constitution de 1875.*

*En ce qui concerne le vote fondamental de 1880 pour la transmission des pouvoirs de la Présidence, je résume ainsi ma pensée et ma résolution : Donner à la France un président de la République républicain."*

Il ajoutait :

*" Ce n'est pas là, que je sache un programme révolutionnaire, et si quelqu'un au monde à une horreur profonde des procédés et des solutions révolutionnaires, c'est assurément celui qui vous parle.*

*Un habitant de l'arrondissement de Beauvais me faisait un jour l'honneur de me dire : " Ce qui nous plait en vous, monsieur, c'est la modération ! ".*

*Eh bien, oui, je suis modéré, systématiquement modéré. Un grand et célèbre révolutionnaire disait : " Ce qu'il faut pour sauver la patrie en danger, c'est de l'audace, de l'audace et encore de l'audace ! " Moi, je vous dis ; "Pour résoudre les questions et les difficultés politiques et sociales, ce qu'il faut, ce que je demande aux autres, ce que je m'impose à moi-même, c'est la modération, la modération et toujours la modération !*

*Je suis, si l'on veut me permettre le mot, un conservateur et un opportuniste, je ne suis ni un radical ni un intransigeant."*

Le dimanche 15 décembre, une réunion générale eut lieu à Beauvais, en vue du choix définitif des trois candidats républicains. Il y eut 299 votants. MM. CUVINOT, LAGACHE et d'ANDLAU furent désignés par 254, 182 et 163 voix.

De son côté, le comité conservateur avait désigné trois candidats.

Le 5 janvier 1879, la liste républicaine fut élue au premier tour de scrutin, avec 525 voix pour M. d'ANDLAU, 490 pour M. CUVINOT et 478 pour M. Célestin LAGACHE, ceci sur 774 votants.

Célestin prit place au Centre gauche. Durant les neuf années qu'il fut sénateur, lui qui n'avait pas de talent d'orateur ne monta pas une fois à la tribune du Sénat à notre connaissance et n'intervint pas oralement durant les séances publiques. Ceci dit, il fut certainement un sénateur actif qui ne rechigna pas à la tâche.

Nous avons recherché dans les archives du Sénat, ce qu'il fit durant son mandat. Ses connaissances en droit administratif font qu'on le retrouve membre ou même président de diverses commissions.

On peut ainsi signaler comme ayant été parmi ses principales activités :

En 1880 (voir annexe VI), il dépose ses rapports sur des projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, tendant à autoriser : le 1<sup>er</sup> (annexe n°124), la ville de Compiègne (Oise)

<sup>19</sup> Le lecteur intéressé trouvera, en annexe V, les textes *in extenso* des discours de Célestin Lagache lors de ces réunions.

<sup>20</sup> Un des 363 députés républicains qui le 16 mai 1877, sous la conduite de Gambetta, s'opposèrent au président de la République, le maréchal Mac Mahon, et qui, le 18 mai, signèrent un manifeste dénonçant "la politique de réaction et d'aventure" du gouvernement.

<sup>21</sup> À la suite des incidents de mai, Mac Mahon souhaite la dissolution de la Chambre des députés et demanda au Sénat son avis conforme, qui fut voté par 149 voix contre 130 le 22 juin 1877. Le décret dissolvant la Chambre des députés fut publié le 25 juin.

à emprunter une somme de 1.100.000 francs et à s'imposer extraordinairement ; le 2<sup>ème</sup> (annexe n°129), la ville de Granville (Manche) à emprunter une somme de 1.400.000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Il dépose une pétition (dont malheureusement nous n'avons pas le texte) signée par 141 cultivateurs de Tricot, Coivrel, Saint-Morainvillers, Wacquemoulin, Courcelles-Epayelles, Mery, Montigny, Maignelay, Godenvillers, Welles-Perennes, Le Ployron, Le Fretoy, Montgerain, Ferrières (Oise).

Il dépose également dix autres pétitions de 279 cultivateurs des communes de Saint Martin-Longueau, Avrigny, Sacy-le-Petit, les Ageux, Bazicourt, Sarron, Choisy-la-Victoire, Nointel, Bailleul-le-Soc, Pronteroy (Oise).

En 1881, il est président de la 1<sup>ère</sup> Commission des pétitions et dépose une pétition d'un grand nombre de cultivateurs propriétaires du canton de Mouy (Oise). Il est membre de quatre autres Commissions.

En 1882, il est président de la Commission chargé de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. Il est par ailleurs membre de deux autres Commissions.

En 1883, il est président de la Commission de comptabilité et de la Commission chargé d'examiner le projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition internationale d'Amsterdam. Il est membre de trois autres Commissions. Il dépose une pétition émanant de fonctionnaires civils résidant à Crèvecœur et à Cervissy (Oise).

En 1884, il est président de la 4<sup>ème</sup> Commission d'intérêt local, de la Commission relatives aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition internationale agricole d'Amsterdam en 1884, de la Commission relative au projet de loi ayant pour objet d'autoriser : 1° l'exécution des travaux de dérochement de l'avant-port de Cherbourg ; 2° les voies et moyens proposés par la chambre de commerce de Cherbourg pour assurer la réalisation desdits travaux et l'achèvement des ouvrages autorisés par la loi du 28 février 1880. Il est par ailleurs membre de deux autres Commissions.

En 1885, il est président de la Commission de comptabilité et de la 4<sup>ème</sup> commission d'initiative parlementaire. Il est par ailleurs membre de deux autres Commissions.

En 1886, il est président de la Commission de Comptabilité et de la Commission chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'amélioration de la rivière Oise canalisée entre Janville et Conflans-Sainte-Honorine. Il est par ailleurs membre d'une autre Commission.

En 1887, il est président de la Commission de comptabilité et de la Commission chargée de l'examen: 1° du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation du traité d'amitié, de commerce et de navigation signé à Paris le 9 septembre 1882, entre la France et la République Dominicaine ; 2° du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant l'approbation de l'acte additionnel au traité d'amitié, de commerce et de navigation, du 9 septembre 1882, signé le 5 juin 1886, entre la France et la République Dominicaine ; 3° du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation de la convention consulaire signée à Paris, le 25 octobre 1882, entre la France et la République Dominicaine. Il est par ailleurs membre de deux autres Commissions et dépose le rapport sur l'élection sénatoriale du Gers (8 novembre).

Que Célestin ait été président de la commission chargé de l'examen des traités conclus avec la République Dominicaine semble pour le moins inattendu, Célestin, à notre connaissance, n'ayant jamais quitté la France.

À côté de ces activités, Célestin était également fort occupé par les votes auxquels il participait et qui, pour la plupart, ne devaient pas le passionner. Nous n'en citerons pas ici

pour ne pas alourdir ce texte mais nous en donnons, en annexe VII, quelques exemples auxquels le lecteur pourra se reporter.

Il semble bien que durant les neuf années passées au Sénat, Célestin LAGACHE soit resté fidèle à ce qu'il avait été alors qu'il était député de l'Assemblée constituante, soutenant fidèlement les ministères républicains, à deux exceptions près :

— la première le 9 mars 1880, lorsqu'il vota contre l'article 7 du projet de loi sur l'aménagement de l'enseignement supérieur présenté par Jules Ferry. Ce projet interdisait aux membres des congrégations non autorisées d'enseigner. Parmi ces congrégations se trouvaient les Maristes, les Jésuites et les Dominicains. Ce projet fut rejeté au Sénat par 148 voix contre 128. Les droites (119 voix) avaient voté contre et il en avait été de même pour 29 sénateurs de la majorité gouvernementale, appartenant principalement au Centre gauche et, parmi eux, se trouvait Célestin. Nous ignorons si Célestin était un catholique croyant, mais compte tenu du milieu d'où il venait et de son respect des opinions de chacun, son vote ne nous surprend pas.

— la seconde le 22 juin 1886, lors du vote de la loi instaurant l'exil des membres des familles ayant régné en France. Compte tenu des rapports que Célestin, en tant que vice-président du Conseil général de l'Oise, avait eus avec le duc d'Aumale lorsque celui-ci était président de ce même conseil, on comprend très bien son vote contre et ce d'autant que sa modération naturelle ne le portait certainement pas à voter une loi aussi contraignante.

En fait, il est vraisemblable qu'au Sénat comme ailleurs, Célestin s'est largement impliqué dans la défense de l'Oise, ses voies ferrées, ses chemins et aussi le développement de l'enseignement primaire. Il ne faut pas oublier que s'il était sénateur, il était également conseiller général de l'Oise et maire de Courcelles-Epayelles.

Lors du renouvellement de 1888, Célestin LAGACHE se porta candidat. Mais il y eut de nombreux candidats. Le 22 décembre, un congrès fut organisé à Creil. Il donna les résultats suivants : CUVINOT, 424 voix ; Franck CHAUVEAU, 393 ; DUPUIS, 190 ; Célestin LAGACHE, 173 ; BOUDEVILLE, 115 ; LEVAVASSEUR, 100.

Finalement plusieurs listes s'affrontèrent et trois tours de scrutin furent nécessaires pour élire CUVINOT, FRANCK-CHAUVEAU et CHOVET. Ce dernier, rappelons-le, était un cousin germain de Céleste DUQUESNEL, épouse de Célestin.

En 1892, alors qu'il avait 83 ans, Célestin LAGACHE démissionnait du Conseil général et ne conservait que son mandat de maire qu'il assura jusqu'à son décès le 25 janvier 1895.



## VII. CÉLESTIN LAGACHE DÉCORÉ

Célestin LAGACHE a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 4 août 1867. Il avait alors 58 ans. Cette distinction lui était décernée pour son action dans le cadre du Service sténographique du Corps législatif.

Par la suite, il fut nommé officier le 14 avril 1874.

Lorsqu'il se présenta en 1879 aux élections sénatoriales, ces nominations lui valurent des demandes d'explications lors d'une réunion électorale préparatoire à Compiègne.

Nous rappelons ici cet incident mentionné en annexe V :

**M. Ladame.** *Nous avons bien appris, Monsieur le candidat, que vous aviez été représentant en 1848 ; mais nous désirerions connaître votre conduite politique depuis cette époque jusqu'à ce jour.*

**M. Célestin Lagache.** *Depuis 1848 ...*

**M. Ladame.** *Nous voudrions notamment quelques explications sur la rosette de la Légion d'honneur que vous portez en ce moment. (Murmures et mouvements divers).*

**M. Célestin Lagache** *entre avec le plus grand calme et la plus parfaite politesse dans les explications demandées par M. Ladame. Il fait le récit de son attitude en 1851 et 1852. Démissionnaire de la mairie de Courcelles-Epayelles après le Coup-d'État, il est resté pendant les dix-huit ans de la période impériale, éloigné et de l'administration et même du conseil municipal de sa commune, par suite de son refus de prêter le serment alors imposé même aux conseillers municipaux. Il explique que le serment n'ayant pas été exigé pour le service sténographique, il a pu y rentrer et plus tard en prendre la direction sans faillir à ses principes. Il dit enfin qu'en 1866, il fut très surpris de voir figurer son nom au Moniteur comme chevalier de la Légion d'honneur, mais qu'il n'avait jamais rien sollicité. Refuser avec éclat comme le fameux Courbet<sup>22</sup>, c'était une grossièreté envers le président de la Chambre qui l'avait fait nommer, c'eut été en même temps sa démission. Cette distinction due uniquement à des services professionnels, a été depuis complétée par la République, qui a nommé M. Lagache officier de la Légion d'honneur.*

*(L'orateur descend de la tribune au milieu des applaudissements de l'assistance).*

Outre la Légion d'Honneur, Célestin LAGACHE a été nommé *officier de l'Instruction publique*. Cette distinction est apparue en 1850 et a remplacé celle d'*officier de l'université* créé en 1808 par Napoléon I<sup>er</sup>. Ces titres ont été les précurseurs des *Palmes académiques* actuelles qui comptent trois grades : chevalier, officier, commandeur. Du temps de Célestin seul le titre d'officier existait. Nous ignorons quand et à quel titre, Célestin reçut cette distinction.

---

<sup>22</sup> Le peintre Gustave Courbet, ayant été nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 18 juin 1870, refusa cette distinction arguant que pour lui "l'honneur n'est ni dans un titre, ni dans un ruban mais dans les actes et dans le mobile des actes". Ce refus, largement diffusé, fut remarqué.

## VIII. OBSÈQUES DE CÉLESTIN LAGACHE

26 et 28 janvier 1895

### HOMMAGE À CÉLESTIN LAGACHE

12 octobre 1986

Célestin LAGACHE est décédé le vendredi 25 janvier 1895, à Paris, dans le petit appartement qu'il louait dans l'immeuble du 3 rue Chomel, près du grand magasin *Le Bon Marché*. Nous ignorons la cause de son décès qui n'a pas dû être très subit car l'annonce de son décès parut dans l'édition du matin du *Temps* et du *Journal des Débats* du 25 janvier.

Un service funèbre, auquel "un grand nombre de notabilités politiques assistaient"<sup>23</sup>, eut lieu en l'Église Saint-Thomas-d'Aquin dès le lendemain à midi. À la levée du corps, les honneurs militaires furent rendus par un piquet d'infanterie, commandé par un lieutenant.

À l'issue de ce service, le corps de Célestin fut amené à la gare du Nord et transporté à son domicile de Courcelle-Epayelles où il fut exposé jusqu'au lundi matin. À onze heures les curés de Maignelay, Tricot et Cuvilly procédaient à la levée du corps. Le deuil était conduit par Constantin GRESLAND, André PILLON, Maurice et Camille GRESLAND, gendres et petits-fils de Célestin, et un second service fut célébré à l'église de Courcelles-Epayelles.

Ce jour là, le temps était détestable, de la neige était tombée et il soufflait une bise glaciale, ce qui a empêché de nombreux invités d'être présents. Par ailleurs un accident de chemin de fer dû à la neige empêchait MM. CHOVET, sénateur, HAINSELIN, député, et le sous-préfet de Clermont de venir. Il y eut malgré cela de nombreux assistants avec, parmi eux, des conseillers généraux et d'arrondissement, des maires et des instituteurs. Malgré le mauvais temps, plusieurs discours ont été prononcés avant l'inhumation dans le caveau de la famille LAGACHE, qui se trouve juste à côté de l'église. Ces discours par MM. RENDU conseiller général, DESMAREST ancien adjoint de Célestin à la mairie de Courcelles-Epayelles, LEFEBVRE représentant de l'Association des anciens élèves du collège de Montdidier, RIGAUD maire du Ployron, CABOCHE ancien instituteur de Tricot, ainsi que ceux qu'avaient préparés MM. CHOVET sénateur, HAINSELIN député et SCHMIDT sous-préfet ont été rassemblés dans une brochure par l'imprimeur du *Journal de Clermont*. Les lecteurs qui souhaiteraient en prendre connaissance les trouveront en annexe VIII.

Depuis son décès, Célestin LAGACHE a été bien oublié, sauf par certains édiles de Courcelles-Epayelles et par ceux qui s'intéressent encore à l'histoire de la sténographie parlementaire (n'oublions pas que les règles à l'établissement desquelles Célestin a collaboré avec tant de conviction ont été, en grande partie, en vigueur jusqu'en 2004-2005 !).

Ce souvenir latent s'est manifesté le dimanche 12 octobre 1986 à Courcelles-Epayelles. À cette date, en effet, l'Association Nationale de Secrétariat, Sténographie et Dactylographie (U.N.A.S.S.E.D.) a décidé de rendre un hommage à Célestin LAGACHE en présence de MM. SOUPLET sénateur, DESESSART vice-président du Conseil général de l'Oise, FONTAINE conseiller général du canton de Maignelay-Montigny, BRAINE conseiller général du canton de Saint-Just-en-Chaussée ainsi que M. RAMADE président de l'U.N.A.S.S.E.D. Le maire de Courcelles-Epayelles, P. BAHU, œuvrait en maître de cérémonie. La famille de Célestin LAGACHE était représentée par M. et M<sup>me</sup> Jean-François BEDEAU.

---

<sup>23</sup> Nous n'avons pu en trouver la liste.

Contrairement à celui ayant régné lors des obsèques de Célestin LAGACHE, le temps fut clair et ensoleillé. L'assistance rassemblait une soixantaine de personnes. Diverses allocutions furent faites et un moment de recueillement eut lieu sur la tombe de la famille LAGACHE jouxtant l'église.

## IX. EN MATIÈRE DE CONCLUSION

Il est toujours difficile de se faire une opinion sur quelqu'un que l'on n'a pas connu, surtout lorsqu'on ne dispose pas de sa correspondance intime. Les correspondances officielles sont précieuses, mais il n'est pas toujours facile d'établir la part de sincérité qu'elles renferment. Les opinions des contemporains, soit trop laudatives, soit exagérément négatives, doivent être utilisées avec précaution.

Si l'on parcourt la littérature concernant Célestin LAGACHE, on relève :

— *Intelligence supérieure, méthode dans le travail, bienveillance extrême pour tous mais surtout pour les petits et les humbles, il portait sa souriante philosophie avec lui.*

— *D'une constante égalité de caractère, obligeant pour tous, d'une patience à toute épreuve, jamais une parole amère ou seulement railleuse est sortie de sa bouche.*

— *L'une de ses qualités maîtresses fut assurément une bienveillance extrême envers tout le monde.*

— *Souvent sa main généreuse se faisait sentir au seuil des malheureux ouvriers où la souffrance et la misère avaient pénétré ; jamais on ne lui signalait une information sans qu'il ne la soulageât. Il avait l'estime et la considération de tous.*

— *Maire de la commune de Courcelles Epayelles qu'il administra si paternellement.*

— *Dans les assemblées de maires, nous avons toujours apprécié son aménité, son affabilité, sa bienveillance et aussi sa compétence, son zèle, sa vigilance.*

— *Il fut surtout et en toutes choses un homme d'une indomptable honnêteté.*

— *Cet homme d'une sérénité extrême, se montrant si plein d'aménité et de fine bonhomie, était un esprit très distingué et doué d'une profonde érudition.*

— *Il a poussé jusqu'à l'abnégation la plus pure son rôle dans ses fonctions publiques. N'ayant en vue que l'intérêt général, il n'avait d'autres guides que la justice et le devoir.*

— *Ses concitoyens admiraient sa vie patriarcale, ses mœurs sévères et sa grande bonté.*

On pourrait multiplier les citations de ce genre.

Bien entendu, on peut aussi trouver un autre son de cloche. Dans le *Figaro* du 29 octobre 1878, on peut lire, sous la signature du "Baron Grimm" :

*Les sténographes éprouvent une légitime fierté à l'idée que la sténographie mène à tout. Leur chef, Célestin Lagache, se présente dans l'Oise comme candidat au Sénat et on dit qu'il a des chances d'être nommé. C'est un homme médiocre, mais doué d'une effrayante vanité. Cela le recommande.*

Il semble bien que Célestin LAGACHE fut, avant tout, un homme probe et honnête, attentif aux autres et toujours prêt à rendre service. Il a dû pratiquer assez facilement le paternalisme qui, à son époque, ne devait pas être décrié comme maintenant.

C'était aussi, semble-t-il, un calme, sachant se maîtriser, bien que, pour les choses qui lui tenaient à cœur, il pouvait avoir des réactions vives et faire preuve d'une opiniâtreté sans faille, comme l'a montré son attitude lors de la modification du compte rendu *in extenso* du 25 juin 1877 par le ministre de l'Intérieur<sup>24</sup>.

Au plan politique, bien que provenant d'un milieu certainement monarchique, il était et est resté toute sa vie un républicain libéral convaincu. S'il a fini par se rallier partiellement au Second Empire et accepter, en 1868, de devenir conseiller général, c'est parce que la politique

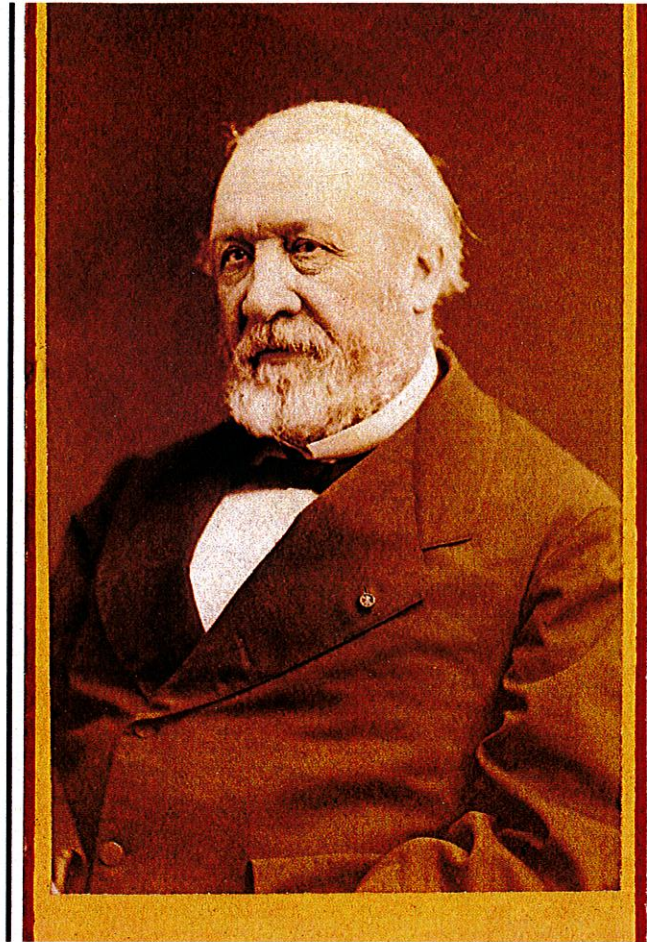
<sup>24</sup> À cette date, le compte rendu *in extenso* a été modifié par le ministre de l'Intérieur qui a fait supprimer les mentions de diverses réactions de députés. Célestin refusa de signer le compte rendu ainsi amputé, avertit de l'incident le Président de la Chambre et les Questeurs et fit publier dans les journaux, avec les autorisations voulues, une note expliquant l'atteinte portée au compte rendu de la veille.

faite alors avait considérablement évolué par rapport à 1852. Il a toutefois tenu à voter *NON* au référendum de 1870.

Républicain, il était toutefois, comme il l'a dit lui-même "*ferme et résolu sur les principes mais tempéré et modéré dans les applications*". Il était même, dans une large mesure, très modéré comme le montrent ses votes que nous avons mentionnés dans les chapitres précédents. Il aimait manifestement l'ordre et n'était pas pour de grands bouleversements subits. Ceci, joint au fait qu'il respectait manifestement les opinions de ses contradicteurs et obtenait souvent leur estime et leur sympathie, explique, en particulier, qu'il a pu être vice-président du Conseil général de l'Oise durant de nombreuses années, alors que ce conseil était aux mains des monarchistes.

Mon grand-père qui l'a bien connu a écrit au sujet de Célestin homme politique : "*N'ayant jamais été mêlé au monde des affaires, il était dépourvu de tout sens pratique : le Sylvestre Bonnard d'Anatole France pourrait passer pour être son portrait. Il était foncièrement honnête et loyal et sa candeur paraîtrait un peu enfantine aux jeunes gens pratiques de notre époque. Il vivait au milieu d'une corruption qu'il ne soupçonnait même pas, voyant la République et les mœurs publiques telles qu'il les rêvait.*".

Au lecteur de décider si cela doit être considéré comme un compliment ou non !

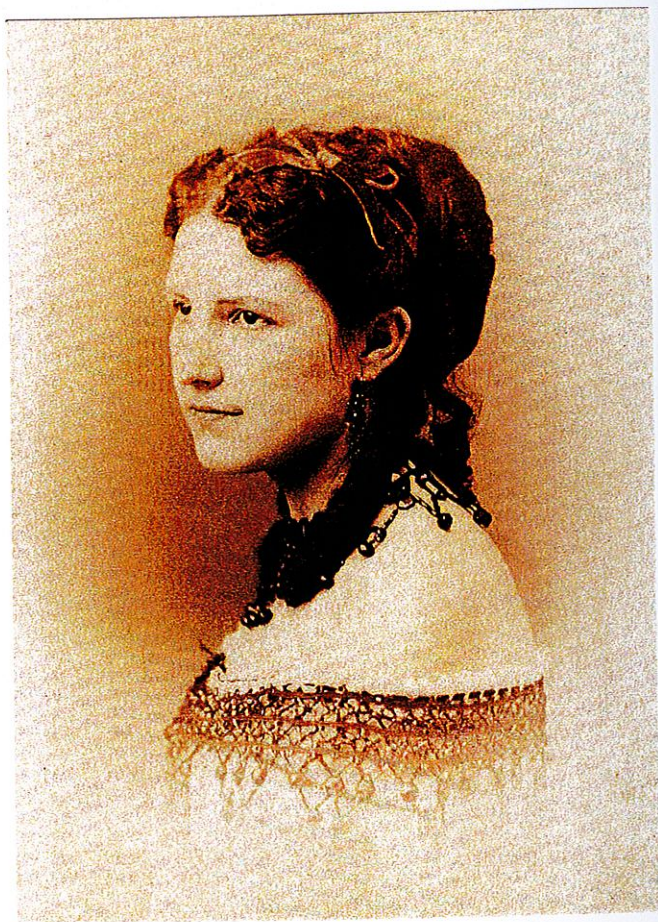
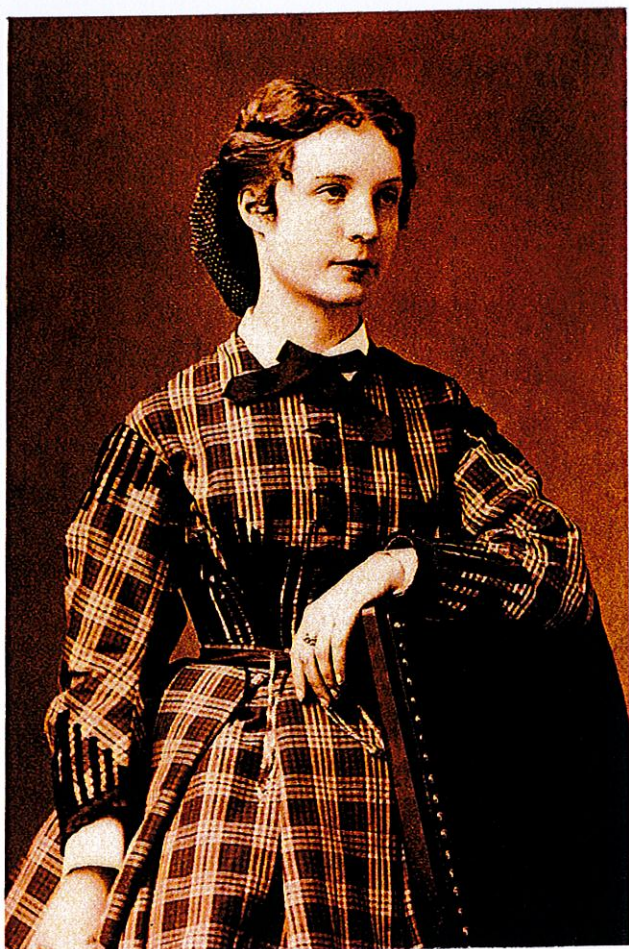


### **Célestin LAGACHE**

*En haut à gauche : jeune homme.  
En bas à gauche : âgé de 68 ans.  
En haut à droite : âgé de 71 ans.*



*Céleste LAGACHE, née DUQUESNEL,  
et ses deux filles  
âgées de 18 ans environ.  
Jehanne, l'aînée, à gauche,  
Marguerite à droite.*





*En 1887, Célestin LAGACHE âgé de 78 ans, son épouse, ses deux filles et une partie de la famille Alphonse PILLON.*

*Au premier rang : Suzanne et Germain enfants d'Alphonse et Jeanne PILLON ; au deuxième rang, Marguerite GRESLAND, Céleste et Célestin LAGACHE, Jeanne PILLON, puis une inconnue ; derrière, André fils d'Alphonse et Jeanne PILLON et Alphonse PILLON.*





*Maison de Célestin LAGACHE du temps où il l'habitait.*



*Maison de Célestin LAGACHE du temps où il l'habitait.*



*Maison de Célestin LAGACHE photographée le 21 avril 1919.*

LES  
SOUVENIRS D'UN STÉNOGRAPHE

PAR

CÉLESTIN LAGACHE

*Ancien Député, Sénateur de l'Oise,  
Chef du service sténographique du Parlement.*

ACCOMPAGNÉ

D'UNE PRÉFACE PAR M. I. P. GUÉNIN

D'UN PORTRAIT DE L'AUTEUR

ET DE NOTES BIOGRAPHIQUES

PAR A. NAVARRE



INSTITUT STÉNOGRAPHIQUE DE FRANCE

150, boulevard Saint-Germain, Paris-VII<sup>e</sup>

1902

SECTION DE LINGUISTIQUE

L'Alphabet Rationnel

ÉTUDE

SUR

L'ALPHABÉTISME ET LA GRAPHIE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR

M. CÉLESTIN LAGACHE

Ancien Président de la Société d'Étymologie

AVEC PRÉFACE DE M. FÉLIX DUQUESNEL



PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SUFFLOT, 15

LA  
STÉNOGRAPHIE,

L'ART D'ÉCRIRE AUSSI VITE QUE L'ON PARLE ;

MÉTHODE SIMPLIFIÉE,

D'APRÈS LES SYSTÈMES

DES MEILLEURS AUTEURS FRANÇAIS,

AVEC 4 PLANCHES.

PAR C. D. LAGACHE.

*Inventa perfectior non ingratior.*

PARIS.

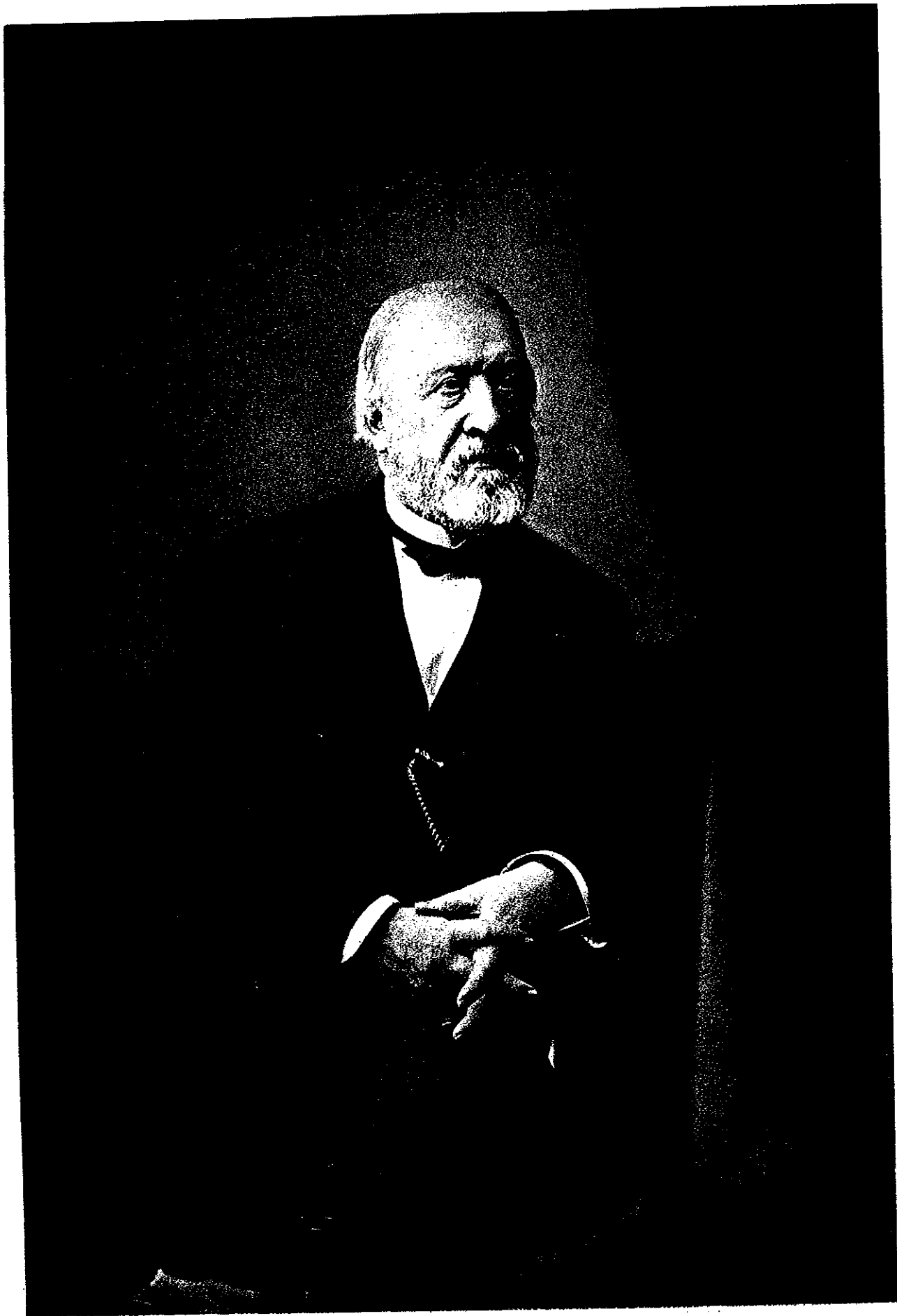
AMIENS,

DE L'IMPRIMERIE DE R. MACHART, PLACE  
PÉRIGORD, N. 1.

1879.

*Couvertures des Œuvres imprimées  
de Célestin LAGACHE*

- *La Sténographie*
- *Les souvenirs d'un sténographe*
- *l'Alphabet rationnel*



*Justin Lagrèze*

**Photographie officielle à la pose un peu trop étudiée !**